

N° 69  
SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1984-1985

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1984.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1985, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,  
*Rapporteur général,*

T O M E III

LES MOYENS DES SERVICES  
ET LES DISPOSITIONS SPECIALES  
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 44

Défense.

EXPOSÉ D'ENSEMBLE. — DÉPENSES EN CAPITAL

*Rapporteur spécial* : M. Jean FRANCOU.

(1) *Cette commission est composée de* : MM. Edouard Bonnefous, *président* ; Geoffroy de Montalembert, Jacques Descours Desacres, Tony Larue, Jean Cluzel, *vice-présidents* ; Modeste Legouez, Yves Durand, Louis Perrein, Camille Vallin, *secrétaires* ; Maurice Blin, *rapporteur général* ; MM. René Ballayer, Stéphane Bonduel, Jean Chamant, Pierre Croze, Gérard Delfau, Michel Dreyfus-Schmidt, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-François Poncelet, Jean Franco, Pierre Gamboa, Henri Goetschy, Robert Guillaume, Fernand Lefort, Georges Lombard, Michel Manet, Jean-Pierre Masseret, Michel Maurice-Bokanowski, Josy Moinet, René Monory, Jacques Mossion, Bernard Pellarin, Jean-François Pintat, Christian Poncelet, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Maurice Schumann, Henri Torre, André-Georges Voisin.

**Voir les numéros :**

**Assemblée nationale** (7<sup>e</sup> législ.) : 2347 et annexes, 2365 (annexe n° 44), 2367 (tome IX), 2368 (tomes I à VI) et in-8° 683.

**Sénat** : 68 (1984-1985).

**Loi de finances. — Défense nationale.**

## SOMMAIRE

	Pages
<b>AVANT-PROPOS</b> .....	2
<b>EXAMEN EN COMMISSION</b> .....	5
<b>INTRODUCTION</b> .....	7
<b>PREMIÈRE PARTIE. — LE PROJET DE BUDGET POUR 1985 : CONTENU ET COMPARAISONS</b> .....	8
<b>CHAPITRE I. — Le contenu : les grands équilibres</b> .....	8
1. — L'équilibre entre le titre III et le titre V .....	8
2. — L'équilibre entre les grands objectifs .....	13
3. — L'équilibre entre les sections .....	34
<b>CHAPITRE II. — Les comparaisons : l'effort de défense</b> .....	40
1. — L'accroissement par rapport au budget initial de 1984 .....	40
2. — Place du budget de la Défense dans le budget de l'Etat .....	43
3. — Le budget de la Défense et la programmation militaire .....	45
4. — Budget de la Défense et produit intérieur brut .....	47
5. — Comparaisons internationales .....	48
<b>DEUXIÈME PARTIE. — LE PROJET DE BUDGET POUR 1985 : L'APPARENCE DE LA CONTINUITÉ, LA RÉALITÉ DE LA DÉRIVE</b> .....	50
<b>CHAPITRE I. — Une continuité apparente</b> .....	50
1. — L'analyse de la situation internationale .....	50
2. — Les déclarations gouvernementales .....	51
<b>CHAPITRE II. — Une dérive réelle</b> .....	55
<b>CONCLUSION</b> .....	62
<b>PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1985 : ARTICLE 39 « DÉPENSES EN CAPITAL DES SERVICES MILITAIRES »</b> .....	65
<b>ANNEXES</b> .....	66
1. — Modification de la nomenclature budgétaire .....	66
2. — Evolution de 1984 à 1985 des crédits de paiement et des autorisations de programme .....	67
3. — Situation des commandes et des livraisons des programmes dits « majeurs » .....	70
4. — Exportations d'armement .....	72

## AVANT PROPOS

### 1. MONTANT DU BUDGET (hors pensions)

(En millions de francs.)

	1984	1985	Pourcentage d'augmentation
<b>Titre III :</b>			
Crédits de paiement .....	75.500	78.500	+ 3,97
<b>Titres V et VI</b>			
Crédits de paiement .....	66.600	71.700	+ 7,66
Autorisations de programmes .....	85.000	85.000	
<b>Total crédits de paiement .....</b>	<b>142.100</b>	<b>150.200</b>	<b>+ 5,70</b>

### 2. MONTANT ET POURCENTAGE DES TITRES III, V ET VI DANS LE BUDGET DE LA DEFENSE

	1984		1985	
	En millions de francs	En pourcentage	En millions de francs	En pourcentage
<b>Crédits de paiement :</b>				
Titre III .....	75.500	53,13	78.500	52,26
Titres V et VI .....	66.600	46,87	71.700	47,74
<b>Autorisations de programme :</b>				
Titre III .....	5.853,3	6,44	5.451,2	6,03
Titres V et VI .....	85.000	93,56	85.000	93,97

### 3. IMPORTANCE RELATIVE DE CHACUNE DES SECTIONS AU SEIN DU BUDGET DE LA DEFENSE EN 1984 ET 1985

(En pourcentage.)

	1984	1985
Section commune .....	24,07	24,58
Section Terre .....	27,00	26,71
Section Marine .....	18,27	18,42
Section Air .....	21,23	21,05
Section Gendarmerie .....	9,43	9,24
	100	100

## TITRES V ET VI

	Crédits de paiement			Autorisations de programme		
	1984	1985	Evolution en pourcentage	1984	1985	Evolution en pourcentage
Air .....	16644,8	17734,9	+ 6,55	22247,8	22.212,4	- 0,16
Terre .....	16206,8	17189,5	+ 6,06	21776,8	19833,0	- 8,93
Marine .....	13876,8	15203,7	+ 9,56	18494,8	20311,0	+ 9,82
Gendarmerie .....	1227,0	1294,0	+ 5,46	1370,0	1550,0	+13,14
Section commune ..	18644,6	(1)20277,9	+ 8,76	21110,6	(2) 21093,6	- 0,08
Total .....	66600,0	71700,0	+ 7,66	85000,0	85000,0	—

(1) dont titre VI : 254 MF.

(2) dont titre V : 224 MF.

### 4. PART DU BUDGET DE LA DEFENSE

(En pourcentage.)

	Dans le budget de l'Etat	Dans le P.I.B.m
1977 .....	17,43	3,57
1978 .....	17	3,64
1979 .....	16,80	3,67
1980 .....	16,9	3,77
1981 .....	16,91	3,87
1982 .....	15,6	* 3,87
1983 .....	15,1	3,89
1984 .....	15,1	3,80
1985 .....	15,09	3,72

\* Compte tenu des annulations de crédits intervenues en cours d'année.

Le total du budget de la Défense se monte à 182 022,4 millions de francs en progression de 6,43 % par rapport à 1983. En soustrayant les crédits qui sont venus s'ajouter ces dernières années au budget de la Défense dans sa présentation formelle mais sans augmenter les moyens réels (crédits d'action sociale, crédits de pension de retraite), ce budget s'établit à 150 200 millions de francs, soit une progression de 5,7 % par rapport au budget correspondant de 1983 (142 000 millions de francs).

La progression du budget de la Défense (+ 5,7 %) est inférieure à celle de l'ensemble des dépenses de l'Etat (+ 5,9 %).

L'importance relative de chacune des sections varie peu. On note toutefois une légère remontée du titre V qui passe de 46,9 % à 47,7 % et un repli corrélatif du titre III.

Le montant du budget ne correspond pas à la deuxième annuité de la loi de programmation : le titre V est, en effet, en recul de 2 milliards de francs par rapport aux prévisions de celle-ci.

La part du budget de la Défense dans le budget de l'Etat reste pratiquement la même en 1984 mais le budget de 1985 n'est pas entièrement comparable dans sa structure à celui de 1984. Le pourcentage du PIBm consacré à la Défense diminue. En francs constants et selon les hypothèses économiques retenues par le projet de loi de finances, le projet de budget de la Défense doit rester stable par rapport à celui de 1984 qui en francs constants accuse un repli par rapport au budget précédent.

## EXAMEN EN COMMISSION

La commission a procédé à l'examen des crédits du ministère de la Défense pour 1985 le jeudi 8 novembre 1984.

Elle a, d'abord, entendu **M. Jean Francou**, rapporteur spécial, qui a procédé à un exposé d'ensemble et analysé les dépenses en capital.

Le rapporteur spécial a rappelé les directions données par la loi de programmation et les retards apportés aux réalisations, et notamment aux commandes de matériels majeurs.

Un autre facteur d'inquiétude découle de l'absence de rattrapage des crédits annulés en 1982 ; d'autre part, les interventions extérieures, au Tchad et au Liban, n'ayant pas été programmées budgétairement, ont amputé d'autant les dotations destinées à l'exécution des autres actions.

Le titre V, relatif à l'équipement, est diminué de 1,3 milliard de francs par rapport aux prévisions de la loi de programmation ; de plus, 700 millions de francs sont prélevés afin de contribuer aux fonds propres de la S.N.E.C.M.A. et de la S.N.I.A.S.

Le décalage total par rapport à la loi de programmation est donc de 2 milliards de francs.

Le rapporteur spécial a souligné qu'il paraissait difficile d'adopter le titre V tel qu'il est et a proposé de le rejeter.

**M. Modeste Legouez**, rapporteur spécial pour les dépenses ordinaires du ministère de la Défense, a alors présenté les crédits du titre III du ministère.

Les crédits du titre III s'élèvent à 78,5 milliards de francs ; les deux tiers sont constitués par les dépenses de personnel. L'entretien ne représente que 6 p. 100.

En francs constants, il y a régression par rapport à 1984 ; il est certes normal que les armées participent à la limitation des dépenses budgétaires ; elles ne peuvent pour autant supporter indéfiniment la régression de leurs moyens ; en 1985, 9 000 postes seront supprimés.

Le rapporteur spécial a rappelé la charge supplémentaire de 2 milliards de francs suscitée par les opérations du Tchad et du Liban ; si un collectif budgétaire ne vient pas compenser ce surcroît de dépenses, les crédits disponibles pour 1985 seront amputés d'autant.

Il a mentionné l'évolution très inquiétante des dépenses destinées aux achats de carburants : une diminution de l'importance des missions en résultera.

Il a, également, évoqué la situation des crédits destinés à l'entretien du matériel, qui régressent en francs constants par rapport à 1984.

**M. Maurice Blin**, rapporteur général, a souligné que l'évolution des crédits était inquiétante ; il a, par ailleurs, indiqué qu'il fallait se garder de présenter comme un rejet global des dépenses militaires un éventuel vote négatif sur les crédits.

**M. André Fosset** a évoqué l'opération de camouflage qui a consisté à présenter comme un transfert du budget des charges communes au budget de la Défense les dotations destinées aux entreprises d'armement, qui sont en réalité prélevées sur des crédits du ministère de la Défense antérieurement affectés à d'autres actions.

**M. Jacques Genton**, rapporteur pour avis du budget de la Défense, section commune, de la commission des affaires étrangères et de la défense, a témoigné de l'inquiétude de la commission de la défense face à la régression des autorisations de programme consacrées au maintien de la capacité nucléaire de la France.

Conformément aux conclusions de ses deux rapporteurs spéciaux, la commission a décidé de proposer au Sénat **de ne pas adopter** le budget du ministère de la Défense.

## INTRODUCTION

Année après année, budget après budget, votre rapporteur s'attache à apprécier si notre effort de défense se poursuit, si les objectifs sont maintenus, si notre capacité militaire est préservée et améliorée en un mot si le « prix de la défense », qui est le prix de notre indépendance, de notre liberté et même de notre survie, est bien pris en compte dans l'ensemble des dépenses collectives que le projet de loi de finances soumet à votre examen et à votre jugement.

Votre Rapporteur ne peut donc que se féliciter d'entendre le ministre de la Défense se déclarer — et tout récemment encore lors de son audition par votre commission des Finances — « le ministre de la continuité ».

Nous avons, du reste, toujours tenu à donner acte à celui-ci de sa persévérante volonté à faire en sorte que non seulement l'esprit de défense mais l'« âme de la défense » puissent animer l'ensemble de nos compatriotes et inspirer les plus graves décisions et les plus hautes autorités de notre pays.

S'inscrire dans la continuité c'est d'abord poursuivre dans le droit fil des grandes options et des principales orientations de notre Défense ; c'est ne pas récuser l'« héritage ».

Mais se situer dans la continuité ce n'est pas seulement vivre sur une lancée, prolonger un acquis.

Dans tout effort quel qu'il soit, et surtout, assurément, dans l'effort de Défense, le passé ne répond pas nécessairement de l'avenir. Tout relâchement, tout retard, tout renoncement est particulièrement néfaste car leurs effets sont irréversibles. Et faute d'avoir à tout instant adapté les moyens aux intentions notre politique de Défense n'est plus que velléités et faux semblants et notre Défense perd crédibilité et efficacité.

La continuité, certes. Mais une continuité dans les mots ou une continuité dans les faits et plus précisément dans les moyens financiers destinés à payer le « prix de la défense » ?

## PREMIERE PARTIE

### **LE PROJET DE BUDGET POUR 1985 : CONTENU ET COMPARAISONS**

Le budget en projet sera d'abord étudié dans les grands équilibres qui définissent son contenu.

Il sera ensuite examiné dans un contexte budgétaire plus général, dans celui de la programmation et dans celui des comparaisons nationales et internationales.

## CHAPITRE I

### **LE CONTENU : LES GRANDS EQUILIBRES**

Le contenu du projet de budget (1) sera examiné à travers les grands équilibres des crédits selon leur répartition entre les titres et les sections budgétaires ainsi qu'en fonction des objectifs auxquels ils sont affectés.

#### **I. — L'EQUILIBRE ENTRE LE TITRE III ET LE TITRE V**

Le rééquilibrage des crédits de ces deux titres, en faveur du titre III est l'un des objectifs de l'actuelle loi de programmation militaire. Cet objectif — qui nous paraît bon — n'est, cependant, pas nouveau et depuis la fin de la guerre d'Algérie il est celui retenu au fil des ans et des programmations. On donne ci-après l'évolution de la part respective des deux titres dans le budget de la Défense depuis 1977.

---

(1) Sa nomenclature a été modifiée par un regroupement des chapitres (Cf. annexe).

TITRE III

TITRES V ET VI DANS LE BUDGET DE LA DEFENSE DEPUIS 1977

(En millions de francs)

Credits de paiement.	Credits 1977	Pourcentage du total	Credits 1978	Pourcentage du total	Credits 1979	Pourcentage du total	Credits 1980	Pourcentage du total	Credits 1981	Pourcentage du total	Credits 1982	Pourcentage du total	Credits 1983	Pourcentage du total	Credits 1984	Pourcentage du total	Credits 1985	Pourcentage du total
Titre III (1)	34 479,6	59,03	39 175	57,90	43 766	56,76	48 759	55,03	56 758,3	54,34	66 553,2	54,17	72 292	54,26	75 500	53,13	78 500	52,26
Titre V et VI	23 932,6	40,97	28 479	42,10	33 344,8	43,24	39 842,8	44,97	47 685	45,66	56 301,85	45,83	60 940	45,74	66 600	46,87	71 700	47,74
<b>Total</b>	<b>58 412,2</b>	<b>100</b>	<b>67 654</b>	<b>100</b>	<b>77 110,8</b>	<b>100</b>	<b>88 601,8</b>	<b>100</b>	<b>104 443,3</b>	<b>100</b>	<b>122 855,05</b>	<b>100</b>	<b>133 232</b>	<b>100</b>	<b>142 100</b>	<b>100</b>	<b>150 200</b>	<b>100</b>

(1) Hors pensions et C N I E , mais y compris les crédits d'action sociale jusqu'en 1982

La tendance a donc bien été à une diminution de la part relative des dépenses de fonctionnement, le but étant au cours de la programmation 1984-1988 une répartition égale, quant au montant des deux titres.

	1984	%	1985	%	1986-1988	1984-1988	% 1984-1988
Titre III :							
(L.P. ....)	75.500		78.500	51,8	} L.P. 415.000	L.P.	50 %
(B .....)	75.500		78.500	52,3			
Titres V et VI :					} L.P. 536.400		
(L.P. ....)	66.600	} 46,9	73.000	48,2		L.P.	50 %
(B .....)	66.600			71.700		47,7	

L.P. Loi de programmation.  
B. = Budget.

On constate que, si la répartition entre les deux titres a été respectée en 1984, elle ne l'est plus dans le projet pour 1985. En effet les crédits du titre V sont inférieurs à 1 300 millions de francs à ceux annoncés par la programmation. Les pertes respectives des deux titres seront donc de 52,3 % et de 47,7 % au lieu de 51,8 % et 48,2 %.

A cette amputation de 1 300 millions de francs du titre V, il convient d'ajouter une charge nouvelle venant grever le titre V : un prélèvement de 700 millions de francs destinés à un apport aux fonds propres de deux sociétés nationales en difficulté : l'Aérospatiale et la SNECMA. Ces apports étaient imputés précédemment sur le budget des charges communes mais le seront donc, en 1985, sur le budget du ministère de la Défense. Ainsi, **non seulement le montant du titre V est réduit mais il doit supporter de nouvelles charges.** Le financement des équipements des armées se trouvant donc deux fois atteint. Par rapport à la programmation ce sont donc **deux milliards de francs qui manqueront sur le titre V soit 2,8 % de son montant.** L'un des fondements de la programmation, le financement des équipements par une diminution des dépenses de fonctionnement se trouve donc compromis.

Ce « décrochement » intervenant dès la deuxième année de la programmation est préoccupant et augure mal du déroulement de celle-ci.

L'expérience de la précédente loi de programmation, qui couvrait la période 1977-1982, ne peut d'ailleurs que conforter cette opinion.

Cette loi a, en effet, été appliquée au-delà de ses prévisions financières : les crédits inscrits chaque année dans le budget ont été supérieurs à ceux figurant dans la loi de programmation. Le total des crédits prévus par celle-ci s'élevait à 114 575 millions de francs, les crédits effectivement attribués par les lois de finances ont atteint 122 855 millions de francs soit un abondement de plus de 7 %.

Malgré cette application, plus que rigoureuse, de la loi de programmation il aurait fallu quelques milliards en plus pour être en pleine conformité avec les objectifs.

Que dire dès lors d'un budget qui reste en-deça des prévisions d'une programmation entrée en vigueur l'année précédente et dont nous avons montré, par ailleurs, les faits nous ayant par la suite donné raison, la fragilité des hypothèses économiques qui l'avaient inspirée ?

Cette régression du titre V ne permet même pas de maintenir le titre III au niveau qui devrait être le sien pour simplement maintenir son montant en francs constants : ce maintien exigerait plus d'un milliard de francs supplémentaires.

**Le maintien en nominal, du titre III, n'est lui-même assuré qu'au prix d'un prélèvement sur le titre V.**

L'objectif de rééquilibrage entre les deux titres suppose, en effet, une maîtrise des crédits et des coûts qui paraît sérieusement compromise.

**S'agissant des crédits**, deux facteurs négatifs viennent contrarier leur maîtrise :

- le poids des dépenses de rémunérations sur le titre III ;
- le financement en crédits de paiement des commandes permises par les autorisations de programme sur le titre V.

*Le poids des dépenses de rémunérations et de pensions.*

Ces dépenses représentent les 3/4 du montant du titre III et leur poids est de plus en plus lourd :

	Titre III (1)	Rémunérations et charges sociales + pensions et allocations (2)	Pourcentage (2) (1)
1982 .....	88.090	65.895	74,8
1983 .....	97.935	74.009	75,6
1984 .....	104.421	80.006	76,6
1985 .....	110.323	85.705	77,7

On note que ce poids s'alourdit malgré la déflation des effectifs commencée en 1984 et qui portera en 1985 sur 9 116 emplois civils et militaires.

Ces dépenses inéluctables, seront couvertes en 1985 par un accroissement de 5,4 % des crédits de rémunérations (+ 6,15 % si l'on tient compte des provisions pour revalorisation de celles-ci).

L'accroissement des crédits représentant les 3/4 du total d'un titre III qui n'augmente globalement que de moins de 4 %, concentre donc nécessairement l'effort de compression budgétaire sur la tranche de crédits restante, qui ne peuvent augmenter ainsi que de 0,8 %.

Or c'est dans cette tranche de crédits que se trouvent ceux destinés à la vie courante, à l'entretien et à l'activité des unités, c'est-à-dire ceux dont dépendent la disponibilité et la capacité opérationnelle de nos forces. Il s'agit de crédits déjà touchés en 1984 et dont le niveau pour 1985 sera encore abaissé de près de 5 % en termes réels.

*Le financement, en crédits de paiement, des commandes passées sur autorisations de programme.*

La loi de programmation dispose que « les autorisations de programme seront déterminées, année après année, en cohérence avec les crédits de paiement ».

Cette cohérence est, en effet, indispensable : c'est d'elle que dépend la bonne exécution d'une programmation, c'est-à-dire la réalisation des objectifs qu'elle s'est fixée.

Dans notre rapport de l'an dernier nous avons examiné la situation sur plusieurs années, l'examen sur une courte période n'étant pas suffisamment significatif.

Nous avons constaté une insuffisance des crédits de paiement par rapport aux autorisations de programme c'est-à-dire une difficulté certaine à financer les commandes. Aussi bien l'exécution du budget de 1983 vient confirmer ces constatations. A la fin de cette année en effet, plus de 11 milliards de francs d'autorisations de programme n'avaient pas été affectées, faute d'un financement suffisant. Cette situation se

reproduira, vraisemblablement en 1984 (1). Or les autorisations de programme sont destinées non seulement aux nouvelles commandes mais également à couvrir les effets de l'érosion monétaire, effets sous-évalués dans la loi de programmation et dans la préparation des budgets.

**Pour 1985 l'amputation de deux milliards de crédits de paiement ne peut qu'accentuer le phénomène et accroître les difficultés de financement des commandes.**

Or on ne voit pas comment — sauf à réduire encore les crédits du titre III ce qui ne paraît plus guère possible — la situation du titre V pourrait être améliorée, sinon par une amélioration de la **maîtrise des coûts**.

Or celle-ci se heurte à des obstacles importants qu'il s'agisse des coûts de fonctionnement qui sont pour les 3/4 provoqués par les dépenses de rémunérations ou de pensions et dont le « freinage » rencontre nécessairement des limites ou des coûts d'armement dépendant de la compétitivité et de la productivité d'un appareil industriel touché à la fois par un interventionnisme étatique accru et par une situation sociale, économique et financière dégradée et par des facteurs aggravants ou spécifiques à l'industrie d'armement. En outre, les retards dans l'exécution des programmes, l'étalement de certaines commandes perturbent les cadences de production et engendrent des surcoûts (Cf. infra 2°-2 C/ et D/).

Le renvoi (1) et le tableau ci-dessous :

(En millions de francs)

	Echéancier de paiement pour 1984 correspondant aux autorisations de programme accordées en 1983 et antérieurement (*)	Crédits de paiement prévus en 1984	
		par la loi de programmation	par le projet de budget
Armée de l'Air .....	17.528	16.669	16.644
Armée de Terre .....	16.131	15.912	16.206

(\*) Selon le budget voté en 1983, fascicule « dépenses en capital ».

## 2. — L'EQUILIBRE ENTRE LES GRANDS OBJECTIFS

### 1. — *Analyse des crédits par nature*

La répartition des crédits du titre V entre :

— les recherches et les études,

- les investissements,
- les fabrications,
- l'infrastructure

et pour le titre VI : les subventions, figure dans le tableau ci-dessous :

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1984	1985	Différence (en pourcentage.)	1984	1985	Différence (en pourcentage.)
	(En millions de francs.)			(En millions de francs.)		
<b>Titre V.</b>						
<i>Première partie :</i>						
Etudes, recherches et prototypes .....	25491,7	26299,5	+ 3,17	22168,6	23481,5	+ 5,92
<i>Deuxième partie :</i>						
Investissements techniques et industriels .....	1295,4	1954,9	+ 50,91	953,4	1864,9	+ 95,61
<i>Troisième partie :</i>						
Fabrications .....	52948,5	52025,2	- 1,74	38963,55	42221,3	+ 8,36
<i>Quatrième et cinquième parties :</i>						
Infrastructures logistique, opérationnelle et de stationnement, infrastructure O.T.A.N. ....	5044,3	4465,9	- 11,47	4302,35	3908,1	- 9,16
Total titre V .....	84779,9	84745,5	- 0,04	66387,9	71475,6	+ 7,66
<b>Titre VI.</b>						
<i>Sixième et septième parties :</i>						
Subventions pour équipements culturels, social et administratif .....	220,1	254,5	+ 15,63	212,1	224,2	+ 5,70
Total des dépenses en capital (titres V et VI) .....	85000,0	85000,0		66600,0	71700,0	+ 7,66

Pour les **autorisations de programme**, leur maintien en francs courants, au niveau de 1984 recouvre des situations différentes.

L'infrastructure est la plus touchée avec une régression de plus de 11 %.

Les deux rubriques les plus importantes, quant à leur montant, celle des fabrications et celle des études, connaissent une évolution contraire - 1,74 % pour les fabrications, + 3,17 % pour les études. Pour les fabrications dont les A.P. avaient augmenté de plus de 9 %,

leur niveau a dû être rajusté aux possibilités de financement par les crédits de paiement. Pour les études, les A.P. bien qu'en progression ne retrouvent pas leur niveau de 1984 en francs constants, année marquée par un accroissement de 6,6 %.

Les A.P. destinées aux investissements croissent fortement (+ 51 %). En fait cette croissance ne réalise pas une amélioration réelle ; elle est due simplement à l'inscription (en A.P. et en C.P.) d'une somme de 700 millions de francs correspondant aux dotations en capital à l'« Aérospatiale » et à la SNECMA, supportés pour la première fois par le budget de la Défense. Si on défalque cette somme, les A.P. régressent par rapport à 1984.

L'essentiel des A.P. du titre VI qui ne représentent, par leur montant, que 0,3 % du total des A.P. du titre V, correspondent à des subventions aux organismes sous la tutelle du ministère de la Défense (ONERA, école polytechnique, etc.) ainsi qu'à la participation à des travaux d'équipement civil intéressant la collectivité militaire (10 points pour la Gendarmerie).

En ce qui concerne **les crédits de paiement**, leur progression s'établit pour l'ensemble du titre à + 7,66 %. Si l'on soustrait les 700 millions de francs de crédits de paiement destinés à l'apport en capital aux deux sociétés précédemment nommées et qui sont prélevés sur la substance du titre V la progression n'est plus que de 6,6 %. Selon les hypothèses économiques retenues pour 1985, l'accroissement en termes réels du titre V devrait donc se situer autour de 1 %.

La répartition de cet accroissement est inégale.

Les C.P. pour l'infrastructure régressent de plus de 9 %.

Les fabrications, en revanche, voient leurs C.P. progresser de plus de 8 %, les études de près de 6 %.

La situation est donc à l'inverse de celle de 1984 où, pour les C.P. les études étaient plus favorisées que les fabrications. Parmi les fabrications, les C.P. des fabrications « classiques » (non nucléaires) augmentent d'un peu plus de 6 %.

Mais cet examen « instantané », c'est-à-dire sur une année doit être replacé dans un contexte plus vaste et rattaché aux grands objectifs. C'est l'objet des commentaires qui suivent.

## 2. — Commentaires par rapport aux objectifs

### A. — Les études et les recherches

L'effort en ce domaine — clef de l'avenir — est non seulement nécessaire mais il ne peut s'accommoder d'à-coups ou de relâchement sous peine de perturber le déroulement des études, de disperser les équipes, de perdre les acquis. Et la portée des modifications intervenant dans les crédits est considérable, la Défense finançant une part estimée à 30 % de la recherche publique. En même temps, les études sont la condition du maintien de notre compétitivité sur les marchés d'exportation d'armement où la concurrence se fait de plus en plus vive.

L'évolution générale des crédits d'études figure dans le tableau ci-dessous :

#### EVOLUTION DES CREDITS DE RECHERCHE DEVELOPPEMENT ET ETUDES DES TITRES V ET VI

(En millions de francs.)

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	Budget de 1984	Projet de budget pour 1985	Evolution 1985/1984 (pourcentage)	Budget de 1984	Projet de budget pour 1985	Evolution 1985/1984 (pourcentage)
R. D. E. (hors F.N.S.-A.N.T.) .....	9.777	10.849	+ 11,0	7.501	8.583	+ 14,4
R.D.E. (F.N.S.-A.N.T.).....	9.505	9.097	- 4,3	9.742	9.243	- 5,1
Total R.D.E. ....	19.282	19.946	+ 3,4	17.243	17.826	+ 3,4

La croissance du total des A.P. et des C.P. est la même : elle est inférieure au taux de croissance global du titre V. La progression de 3,4 % **marque, en réalité, une décroissance en volume.**

Cette décroissance est particulièrement forte pour les **études dans le domaine nucléaire** aussi bien pour les A.P. que pour les C.P. On retrouve donc la tendance déjà signalée l'an dernier : priorité donnée aux études destinées aux équipements classiques.

RDE titres V et VI (MF)		1984	1985	Evolution
AP	RDE hors FNS/ANT .....	9 777	10 849	+ 1 072
	% RDE hors FNS/ANT / titres V et VI .....	11,5 %	12,8 %	+ 10,96 %
CP	RDE hors FNS/ANT .....	7 501	8 583	+ 1 082
	% RDE hors FNS/ANT / titres V et VI .....	11,3 %	12 %	+ 6,19 %
AP	RDE .....	19 282	19 946	+ 664
	% RDE / titres V et VI .....	22,7 %	23,4 %	+ 3,08 %
CP	RDE .....	17.243	17 826	+ 583
	% RDE / Titres V et VI .....	25,9 %	24,9 %	+ 3,38 %

Si l'on examine maintenant la répartition entre les **études dites « amont »** et les **développements** et prototypes, celle-ci est la suivante :

	AP		CP	
	1984	1985	1984	1985
<b>A. — Recherches et études en amont</b>				
Section commune titres V et VI .....	4 627	5 005	3 961	4.519
Section terre .....	442	491	424	588
Section air .....	457	457	363	405
Section marine .....	514	473	386	429
<b>TOTAL A .....</b>	<b>6 040</b>	<b>6 426</b>	<b>5 134</b>	<b>5.941</b>
<b>B. — Développements et prototypes</b>				
Section commune .....	5 961	5 491	5.986	5.544
Section terre .....	1 664	1 864	1 156	1 107
Section air .....	2 748	2 912	2.738	2 750
Section marine .....	2 869	3 253	2 229	2 484
<b>TOTAL B .....</b>	<b>13 242</b>	<b>13 520</b>	<b>12 109</b>	<b>11 885</b>
<b>C. — Récapitulation</b>				
Section commune .....	10 588	10 496	9 947	10 063
Section terre .....	2 106	2 355	1 580	1 695
Section air .....	3 205	3 369	3 101	3 155
Section marine .....	3 383	3 726	2 615	2 913
<b>TOTAL Agrégat RDE Défense .....</b>	<b>19 282</b>	<b>19 946</b>	<b>17 243</b>	<b>17 826</b>

On constate que les recherches et études amont progressent de 6,4 % en A.P. et de 15,7 % en C.P. Les développements et prototypes progressent de 2,1 % en A.P. et régressent de 1,8 % en C.P.. L'accroissement des crédits pour les études amont est certes, à première vue, satisfaisant. Mais le rythme désaccordé de l'évolution de ces crédits, avec ceux destinés aux développements et prototypes l'est beaucoup moins. Le progrès scientifique et technique est continu et ne ménage guère de pauses permettant, alternativement, d'insister tantôt sur les phases d'études préliminaires, tantôt sur les phases de développement.

On doit cependant noter **une chute importante** des crédits destinés aux études et recherches **en matière d'engins stratégiques**. Or la poursuite des études dans le domaine des missiles balistiques conditionne le maintien de la crédibilité de nos forces nucléaires stratégiques.

Un autre sujet de préoccupation porte sur les **capacités de financement des études** qui reposent de plus en plus sur les seuls crédits étatiques. La situation difficile des industries d'armement — dont témoigne notamment le prélèvement de 700 millions de francs, destiné à doter certaines d'entre elles — diminue, en effet, leurs possibilités d'autofinancement ; celles-ci, il y a quelques années, permettaient, au contraire, notamment dans le domaine de l'électronique et de l'aéronautique, d'ajouter aux ressources provenant des crédits du budget de la Défense, en matière d'études.

Cette modification, dans l'origine des ressources accroît en outre l'écart entre les sources de financement (crédits étatiques) et leur destination (établissements non étatiques).

Au total, on constate donc que les **crédits d'études et de recherches diminuent en volume** et cela au moment même où une nouvelle poussée technologique, notamment dans le domaine de la défense dans l'espace, risque de mettre en cause, au moins à terme, l'efficacité des systèmes d'armes actuels. Pour ce qui concerne plus particulièrement les forces nucléaires elles vivront sur leur lancée, les crédits d'études les concernant étant inférieurs à ceux de l'année précédente. Cette situation rend d'autant plus nécessaire un choix rigoureux des études et un contrôle du bien-fondé et du rendement des très nombreux « contrats d'études » passés par la Défense avec de multiples organismes dont beaucoup lui sont extérieurs.

## B. — La capacité nucléaire

Le tableau ci-après rend compte de l'évolution des crédits d'équipement destinés aux forces nucléaires.

### ÉVOLUTION DES CRÉDITS D'ÉQUIPEMENT AFFECTÉS AUX FORCES NUCLÉAIRES

(En millions de francs.)

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1984	1985	Pourcentage d'évolution 1985/1984	1984	1985	Pourcentage d'évolution 1985/1984
<i>Section commune :</i>						
• 51-88/10. — Atome stratégique . . .	6.994	7.143	+ 2,13	6.475	7.209	+ 11,33
• 51-89/10. — Engins stratégiques . .	5.239	4.445	- 15,15	5.623	4.487	- 20,20
• 51-90. — D.I.R.C.E.N. . . . .	1.796	1.739	- 3,17	1.601	1.691	+ 5,62
• 51-88 et 51-89/50. — A.N.T. . . . .	1.845	2.300	+ 24,66	1.120	1.679	+ 49,91
• 52-71/61. — Inv. poudres F.N.S. . . .	85	20	- 76,47	64	109	+ 70,31
• 52-71/63. — Inv. centres d'essais F.N.S. . . . .	275	410	+ 49,09	230	291	+ 26,52
Total Section commune . . . . .	16.234	16.057	- 1,09	15.113	15.466	+ 2,33
<i>Section Air :</i>						
• 53-72/60. — F.N.S. . . . .	1.677	1.594	- 4,95	1.150	1.608	+ 39,83
• 53-72/70. — A.N.T. . . . .	4.492	4.553	+ 1,36	1.258	1.414	+ 12,40
Total Section Air . . . . .	6.169	6.147	- 0,36	2.408	3.022	+ 25,50
<i>Section Marine :</i>						
• 53-71/24. — Aéronaval A.N.T. . . .	70	44	- 37,14	44	53	+ 20,45
• 53-71/14. — F.O.S.T. . . . .	6.480	5.397	- 16,71	4.161	4.819	+ 15,81
• 53-71/16. — A.N.T. . . . .	23	42	+ 82,61	16	23	+ 43,75
Total section Marine . . . . .	6.573	5.483	- 16,58	4.221	4.895	+ 15,97
<i>Section Forces terrestres :</i>						
• 53-71/35. — A.N.T. . . . .		50			3	
Total général . . . . .	28.976	27.737	- 4,27	21.742	23.386	+ 7,56

On constate que 23,4 milliards de francs en crédits de paiement et 27,7 milliards de francs en autorisations de programme doivent aller, en 1985, aux forces nucléaires.

Les crédits représentent 32,6 % de l'ensemble des titres V et VI et 15,6 % de l'ensemble des crédits de la Défense.

**La place des forces nucléaires est donc maintenue au sein du budget mais ce budget est en régression par rapport à la programmation de 2 milliards de francs, soit 2,8 % du total du titre V. Les crédits de**

paiement destinés aux forces nucléaires progressent, au demeurant, légèrement moins que la progression d'ensemble du titre V, dont les autorisations de programme restent stables alors que celles concernant les forces nucléaires régressent. Et, par rapport à la programmation, les **crédits nucléaires sont en retrait** de plus de 400 millions de francs.

Si l'on examine maintenant la répartition des crédits entre les forces nucléaires stratégiques (F.N.S.) et les armes nucléaires tactiques (A.N.T.), on constate que cette évolution est contrastée.

**VENTILATION DES CRÉDITS PRÉVUS POUR LES PROGRAMMES FNS/ANT  
DU TITRE V**

SECTIONS	1984		1985		Pourcentage d'évolution de 1984 1985	
	A.P.	C.P.	A.P.	C.P.	A.P.	C.P.
			(En millions de francs.)			
<i>Forces nucléaires stratégiques (F.N.S.)</i>						
Section commune . . . . .	14389	13993	13757	13787	- 4,39	- 1,47
Section Air . . . . .	1677	1150	1594	1608	+ 4,95	+ 39,83
Section Marine . . . . .	6480	4161	5397	4819	- 16,71	+ 15,81
Total F.N.S. . . . .	22546	19304	20748	20214	- 7,97	+ 4,71
<i>Forces nucléaires tactiques (A.N.T.)</i>						
Section commune . . . . .	1845	1120	2300	1679	+ 24,66	+ 49,91
Section Air . . . . .	4492	1258	4553	1414	+ 1,36	+ 12,40
Section Marine . . . . .	93	60	86	76	- 7,53	+ 26,67
Section Terre . . . . .	4	4	50	3		
Total A.N.T. . . . .	6430	2438	6989	3172	+ 8,69	+ 30,11
(a) Total F.N.S. + A.N.T. . . . .	28976	21742	27737	23386	- 4,28	+ 7,56
(b) Titres V et VI . . . . .	85000	66600	85000	71700		+ 7,66
(c) Budget Défense . . . . .		142100		150200		+ 5,70
Pourcentage a/b . . . . .	34,09 %	32,65 %	32,63 %	32,62 %		
Pourcentage a/c . . . . .		15,30 %		15,57 %		

La plus grande part des crédits — 85 % — va aux F.N.S. mais les crédits des A.N.T. progressent beaucoup plus.

**Pour les F.N.S., les crédits destinés à l'atome progressent, il est vrai fortement :**

	1984		1985		% 1985/1984	
	A.P.	C.P.	A.P.	C.P.	A.P.	C.P.
Chapitre 51.88/10 Atome (millions de francs) .....	6.994	6.475	7.143	7.209	+ 2,13	+ 11,33
dont part C.E.A. ....	5.489	5.508	5.900	5.897	+ 7,5	+ 7,1
part Armées .....	1.505	967	1.243	1.312	- 17,4	+ 35,7

La progression des crédits « Atome » paraît satisfaisante si on la compare à l'année 1984. Mais il faut noter que parmi les crédits transférés au C.E.A. la part transférée à la Direction des applications militaires (D.A.M.) n'augmente que de 4,1 % pour les autorisations de programme et de 3,7 % pour les crédits de paiement.

Ces crédits, extrêmement importants quant à leur objet, doivent permettre les études, le développement, la réalisation et le maintien en condition des armes nucléaires (notamment le deuxième lot de missiles M 4 dont la portée doit dépasser 5 000 kms), la fabrication des charges expérimentales, la production de matières nucléaires, l'étude, la fabrication et l'entretien des chargeurs nucléaires embarqués (sous-marins et futur porte-avions).

La forte augmentation des crédits de paiement de la part « armées » est destinée à accélérer le programme de transmissions aéroportées « ASTARTE » et à couvrir les dépenses supplémentaires qu'il entraîne, dues notamment à la hausse du dollar.

**Les crédits destinés aux engins diminuent, quant à eux, très fortement :**

	1984		1985		% 1985/1984	
	A.P.	C.P.	A.P.	C.P.	A.P.	C.P.
Chapitre 51.89/10 Engins (millions de francs)	5.239	5.623	4.445	4.487	- 15,15	- 20,20

L'achèvement, en cours, du programme M 4, la mise en suspens du programme SX expliquent, sans la justifier, une telle situation. Tout retard, dans le domaine des missiles balistiques, ne peut que compromettre l'efficacité et partant la crédibilité de nos forces nucléaires.

Les crédits de la **DIRCEN** sont constitués par des dotations du C.E.A. et des armées :

	1984		1985			
	A.P.	C.P.	A.P.	Pourcentage 1984/1983	C.P.	Pourcentage 1985/1984
Part C.E.A.....	1.106	1.091	1.176	+ 6,3	1.174	+ 7,6
Part Armées .....	1.796	1.601	1.739	- 3,3	1.691	+ 5,6

Ces crédits progressent davantage qu'en 1984 où ils avaient stagné en francs courants. Ils sont affectés en quasi-totalité aux expérimentations réalisées au Pacifique. Toutefois le nombre des essais nucléaires qui a diminué en 1984 sera maintenu au même niveau en 1985. On peut se demander, malgré le « rendement » accru de ces essais, si leur nombre est bien suffisant.

Les crédits de la section « Air » et de la section « Marine » destinés aux F.N.S. évoluent comme suit :

	1984		1985		% 1985/1984	
	A.P.	C.P.	A.P.	C.P.	A.P.	C.P.
Section « Air » Chapitre 53.72 art. 60.	1.677	1.150	1.594	1.608	- 4,95	+ 39,83
Section « Marine » Chapitre 53.71 art. 14 (précédemment art. 40).....	6.480	4.161	5.397	4.819	- 16,71	+ 15,81

Les crédits de la section « Air » iront essentiellement à la remotorisation des avions ravitailleurs K.C. 135 et à la transformation des avions MIRAGE IV pour le tir du missile A.S.M.P.

Les crédits de la section « Marine » sont destinés aux S.N.L.E. de la Force océanique stratégique (F.O.S.T.) et plus particulièrement aux refontes M 4 du « Tonnant », de l'« Indomptable », du « Terrible » et du « Foudroyant ». La commande du 7<sup>e</sup> S.N.L.E. est prévue pour 1986.

Comme pour l'ensemble des crédits des F.N.S., les autorisations de programme de ces deux sections régressent.

Pour les A.N.T., la croissance des crédits est forte près de 9 % en C.P., plus de 30 % en A.P.

**ÉVOLUTION DES CRÉDITS INSCRITS AU TITRE V  
AU PROFIT DE L'ARMEMENT NUCLÉAIRE TACTIQUE**

(En millions de francs.)

	Autorisations de programme		Evolution 1985/1984 (Pourcentage)	Crédits de paiement		Evolution 1985/1984 (Pourcentage)
	1984	1985		1984	1985	
<i>Section commune :</i>						
51-88/50 (atome) ....	355	311	- 12,4	355	311	- 12,4
51-89/50 (engins) ....	1.490	1.989	+ 33,5	765	1.368	+ 78,8
<i>Section Air :</i>						
53-72/70.....	4.492	4.553	+ 13,6	1.258	1.414	+ 12,4
<i>Section Forces terrestres :</i>						
53-71/35.....	—	50	—	—	3	—
<i>Section Marine :</i>						
53-71/16 (porte-avions) .....	23	42	+ 82,6	16	23	+ 43,75
53-71/24 (avions) ....	70	44	- 37,1	44	53	+ 20,45
Total .....	6.430	6.989	+ 8,7	2.438	3.172	+ 30,1

Les crédits iront :

— à la fabrication de missiles et des têtes de l'A.S.M.P. Aux 26 missiles déjà commandés, s'ajouteront 17 autres commandes en 1985 ;

— à la poursuite du programme Hadès de façon à permettre la mise sur pied d'un premier régiment en 1992 ;

— à la commande de 16 Mirage 2000 N, conforme à la loi de programmation ;

— à la modernisation de l'armement nucléaire tactique de la Marine, l'adaptation des porte-avions et des Super-Etendard à l'A.S.M.P.

C'est à une réflexion plus générale sur l'avenir de notre armement nucléaire que l'actualité nous renvoie. On songe plus précisément aux intentions du Président Reagan de doter son pays de moyens de défense dans l'espace et sur les effets que des armes nouvelles pourraient exercer sur notre propre stratégie de dissuasion.

Lors de la réunion du 12 juin 1984, le délégué français à la conférence du désarmement déclarait, en effet :

« La dissuasion, qui a joué un rôle essentiel dans le maintien de la paix en Europe, est fondée sur le maintien, face à une attaque, d'une capacité de riposte assurée. Celle-ci a pu jusqu'ici être maintenue, quelle que soit l'évolution des technologies.

Mais la France, comme la communauté internationale tout entière, ne peut que se préoccuper aujourd'hui de voir l'apparition de nouvelles technologies qui pourraient remettre en cause la stabilité — et donc la paix — qui est résultée jusqu'ici du très haut degré d'invulnérabilité des moyens de riposte nucléaire et de la maîtrise directe de ces ripostes par les autorités politiques ».

Devant cette nouvelle situation, il est certes bon de négocier et d'agir au plan diplomatique. Mais il est bon aussi de « tenir sa poudre sèche ». Il paraît indispensable que notre pays fasse un effort militaire dans le domaine spatial faute duquel ses armes nucléaires, quelles que soient les améliorations techniques qui peuvent leur être apportées, seront dépréciées. Nous disposons probablement d'un certain délai avant la mise en place d'une défense anti-missiles dans l'espace. Mais les perspectives nous obligent à maintenir et à développer nos connaissances sur le déroulement probable des recherches. Or nous l'avons signalé, notre effort financier global d'études et de recherches connaîtra en 1985 un recul en termes réels.

*C. — L'équilibre entre les forces nucléaires et les forces classiques*

Les crédits d'équipements destinés aux forces classiques sont précisés ci-après :

**CRÉDITS D'ÉQUIPEMENT DESTINÉS AUX FORCES CLASSIQUES**

(En milliers de francs.)

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1984	1985	Pourcentage d'évolution 1985/1984	1984	1985	Pourcentage d'évolution 1985/1984
Recherches .....	9.617.700	10.672.500	+ 10,97	7.349.600	8.415.500	+ 14,50
Investissements techniques et industriels .....	935400	1.524.900	+ 63,02	659.400	1.464.900	+ 122,16
Fabrications .....	40.206.500	40.345.050	+ 0,34	32.334.550	34.301.300	+ 6,08
Infrastructure .....	5.044.300	4.465.950	- 12,95	4.302.350	3.908.100	- 10,10
Total .....	55.803.900	57.008.400	+ 2,16	44.645.900	48.089.800	+ 7,71
Titre V .....	84.779.900	84.745.500	- 0,04	66.600.000	71.700.000	+ 7,66
Budget Défense .....	85.000.000	85.000.000	0 %	142.100.000	150.200.000	+ 5,70

Ils représentent en A.P. et en C.P. plus du double des crédits affectés aux forces nucléaires. Leur rythme de progression est supérieur à celui de l'ensemble des crédits du titre V mais ils subissent **une diminution de 876 millions de francs** par rapport à la programmation.

La progression est particulièrement marquée au profit des recherches. Celles-ci portent, notamment, sur la détection, la résistance aux contre-mesures, la guerre électronique, l'engin principal de combat et l'hélicoptère d'appui-protection, les avions de combat et de transport futurs, les missiles aériens, la détection aérienne et sous-marine des bâtiments, leur énergie et leur propulsion, les torpilles et l'avion embarqué futur.

Les **investissements techniques et industriels**, si on en déduit la charge (700 M.F.) des dotations en capital à l'Aérospatiale et la SNECMA qui les gonflent artificiellement, régressent en francs constants.

Les principales opérations prévues en 1985 portent sur :

— la poursuite de la modernisation de l'infrastructure des arsenaux de Cherbourg, Brest et Lorient,

— la poursuite de l'adaptation des installations de l'île Longue aux besoins du système d'arme M 4,

— la réalisation de la deuxième tranche de l'atelier nucléaire lourd et la construction du Centre d'études et de recherche en acoustique navale, à Toulon,

— l'extension des bureaux d'études des constructions neuves de Cherbourg, Brest et Lorient,

— la poursuite de la réalisation d'un grand tunnel d'hydrodynamique au Vaudreuil,

— la poursuite des investissements destinés à améliorer la productivité dans les arsenaux terrestres : renouvellement des machines-outils,

— la réalisation d'ateliers flexibles à Bourges et Tulle, l'introduction de robots à Tarbes et Roanne,

— la rénovation des centres d'essais de la Direction des constructions aéronautiques et de la Direction des engins,

— la poursuite des investissements économiseurs d'énergie : mise en place de systèmes de régulation et transferts de chaufferie au gaz ou au charbon.

Le relâchement dans les investissements traduit, malheureusement, une certaine abdication devant les nécessités de l'adaptation permanente du potentiel industriel des établissements de l'Etat. On peut penser qu'il s'agit là d'économies à courte vue.

Les fabrications recouvrent divers postes (armements, munitions, rechanges, électronique, habillement et couchage, etc.). L'année 1985 doit marquer un certain rattrapage par rapport à 1984, en crédits de paiement. Sur les deux années toutefois la progression ne sera en moyenne que de 5 % pour une hausse des prix qui dépassera 7 % en 1984 et qui est estimée à 5,7 % en 1985.

La situation des autorisations de programme est encore plus médiocre : +2,3 % en 1984, +0,3 % en 1985.

La répartition entre les cinq sections des crédits de fabrications est la suivante :

**ÉVOLUTION DES CRÉDITS DE FABRICATIONS CLASSIQUES**

(En milliers de francs.)

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1984	1985	1985/1984 en pourcentage	1984	1985	1985/1984 en pourcentage
Section commune . . . . .	824.700	682.850	- 20,77	748.550	830.500	+ 10,95
Sections Air, Terre et Marine . . . . .	38.749.000	38.973.400	+ 0,58	30.901.000	32.797.800	+ 6,14
Section Gendarmerie . . . . .	632.800	688.900	+ 8,87	685.000	673.000	- 1,78
Total . . . . .	40.206.500	40.345.150	+ 0,34	32.334.550	34.301.300	+ 6,08

L'essentiel des crédits se concentre sur les sections correspondant à chacune des trois armées et parmi ces crédits une grande partie va **aux matériels d'armement** (armes, avions, véhicules, canons, bâtiments, etc.) selon la répartition ci-dessous.

(En milliers de francs.)

	Autorisations de programme			Crédits de paiement		
	1984	1985	Evolution 1985/1984 en pourcentage	1984	1985	Evolution 1985/1984 en pourcentage
Section Air (chap. 53-72-11 et 15) . . . . .	6.230.000	6.005.000	- 3,7	5.978.000	6.058.000	+ 1,3
Section Terre (chap. 53-71) . . . . .	9.354.900	8.749.400	- 6,5	7.250.800	8.106.900	+ 7,3
Section Marine (chap. 53-51 et 53-71) . . . . .	8.773.000	11.210.000	+ 27,8	7.237.000	7.607.700	+ 5,1
Total . . . . .	24.357.900	25.964.400	+ 6,6	20.465.800	21.772.600	+ 6,4

Si globalement les commandes et les livraisons prévues par la loi de programmation — mais qui ne concernent que **les programmes dits majeurs** — **pourront être respectés**, il faut toutefois relever que l'exécution de ceux-ci subiront **néanmoins quelques altérations** :

— pour les forces aériennes, les commandes lancées seront inférieures à celles prévues par la programmation pour les missiles air-air et surtout pour les missiles sol-air ;

— pour les forces terrestres, les commandes de « Milan », de « Roland » et de véhicules tactiques seront en retrait par rapport à la programmation, sans que ces retards s'expliquent entièrement par des réorientations délibérées tenant à la réorganisation de l'armée de Terre, qui conduit par ailleurs à accroître certaines commandes (munitions de 105 et 155 et canons de 155).

Il convient de signaler que même si la réalisation des programmes se déroule en 1984 conformément aux prévisions, cette réalisation laissera subsister des **lacunes importantes dans chacune des armées** :

— **l'armée de Terre**, qui doit consacrer d'importants crédits à une modernisation coûteuse (8 M.F. pièce) de ses chars A.M.X. 30 ne recevra aucun char neuf avant 1992 et le remplacement de ses chars actuellement en service ne sera totalement réalisée qu'au troisième millénaire ;

— **la Marine** ne recevra que 10 200 tonnes de bâtiments neufs (dont 2 700 tonnes hors F.O.S.T.), c'est-à-dire moins que le tonnage retiré du service (14 500 tonnes entièrement hors F.O.S.T.) et sa capacité dans le domaine de l'avion de reconnaissance maritime ira en se réduisant sensiblement ;

— **l'armée de l'Air** ne commandera en moyenne, par an, de 1982 à 1988 que 27,9 avions de combat alors que 33 seraient nécessaires pour atteindre l'objectif de maintien de 450 avions en ligne.

Mais ce sont surtout les **programmes dits non majeurs qui connaîtront** d'importants retards. Ces programmes sont cependant loin d'être négligeables.

C'est ainsi que pour l'armée de Terre les crédits affectés aux programmes non isolés dans la loi de programmation seront de 3 092 M.F. en 1985 contre 4 134 M.F. en 1984, ils accuseront donc une baisse de 25 %. Dans ces programmes non décrits dans la loi de programmation se trouvent notamment des engins blindés (A.M.X. 10 R.C., E.R.C) des mortiers et des équipements de transmissions.

On doit noter également la régression des autorisations de programme des sections « Air » et « Terre » qui fait suite à celle déjà constatée en 1984 et qui est la conséquence des difficultés de financement des commandes sur ces deux sections.

Pour la Marine les autorisations de programme et les crédits de paiement affectés aux grosses refontes et aux modernisations sont très sensiblement réduites (–2,6 % en A.P. et –23 % en C.P.).

On trouvera en annexe la situation des commandes et des livraisons des programmes majeurs et le développement des principaux crédits d'armements classiques des trois sections.

**Les compressions budgétaires ne porteront pas seulement sur les programmes d'armement non décrits expressément par la loi de programmation, dont les crédits régressent sensiblement, elles affecteront également les rechanges et l'infrastructure.**

La situation des crédits sera la suivante :

**SECTION AIR**

**Evolution des crédits afférents aux rechanges, munitions et infrastructures.**

(En millions de francs.)

	Autorisations de programme		Evolution (pourcentage)	Crédits de paiement		Evolution (pourcentage)
	Budget de 1984	Projet de budget pour 1985		Budget de 1984	Projet de budget pour 1985	
<i>Chapitre 53-72 (fabrications) :</i>						
— article 12 (rechanges aériens) . . . . .	2.400	1.800	- 25	1.770	1.659	- 6,3
— article 31 (armement et munitions D.C.M.A.A.) . . . . .	176	251	+ 42,6	211	200	- 5,2
— article 32 (armement et munitions D.C.A.) . . . . .	616	825	+ 33,9	510	596	+ 16,9
<i>Chapitre 54-61 (infrastructures) . . . . .</i>	750	811	+ 8,1	852	780	- 8,5
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>3.942</b>	<b>3.687</b>	<b>- 6,5</b>	<b>3.343</b>	<b>3.235</b>	<b>- 3,2</b>

**SECTION FORCES TERRESTRES**

**Evolution des crédits du titre V afférents aux rechanges, aux munitions, à l'entretien programmé et aux infrastructures.**

(En millions de francs.)

	Autorisations de programme		Evolution (pourcentage)	Crédits de paiement		Evolution (pourcentage)
	Budget de 1984	Projet de budget pour 1985		Budget de 1984	Projet de budget pour 1985	
<i>Chapitre 53-91 (fabrications) :</i>						
— article 31 (munitions réalisées par la D.A.T.) . . . . .	3.860,1	2.871,4	- 25,6	1.675,0	2.368,9	+ 41,4
— article 93 (entretien programmé des matériels) . . . . .	2.134,4	1.766,0	- 17,3	1.452,0	1.471,0	+ 1,3
— article 94 (entretien programmé des matériels aériens) . . . . .	405,3	417,6	+ 3	335,0	390,0	+ 16,4
<i>Chapitre 54-61 (infrastructures) . . . . .</i>	2.079,3	1.793,1	- 13,8	1.899,4	1.485,9	- 22,8
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>8.479,1</b>	<b>6.848,1</b>	<b>- 19,2</b>	<b>5.361,4</b>	<b>5.716,8</b>	<b>+ 6,6</b>

SECTION MARINE

Evolution des crédits afférents aux rechanges de l'aéronautique navale, aux munitions et à l'infrastructure.

(En millions de francs.)

	Autorisations de programme		Evolution (pourcentage)	Crédits de paiement		Evolution (pourcentage)
	Budget de 1984	Projet de budget pour 1985		Budget de 1984	Projet de budget pour 1985	
<i>Chapitre 53-71 (fabrications) :</i>						
— articles 21 et 27 (aéronautique navale rechanges et équipements) . . . . .	899	952	+ 5,9	648	729	+ 12,5
— articles 31-32-33 (munitions et engins) . . . . .	1.255	1.533	+ 22,2	1.121	1.106	— 1,3
<i>Chapitre 54-61 (infrastructures) . . . . .</i>	547	534	— 2,4	502	497,5	— 0,9
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>2.701</b>	<b>3.019</b>	<b>+ 11,7</b>	<b>2.271</b>	<b>2332,5</b>	<b>+ 2,7</b>

Ainsi, le budget pour 1985 s'attache à **préserver la partie visible de la loi de programmation** : c'est-à-dire les programmes qui y sont affichés. Les programmes qui n'y sont pas expressément mentionnés mais qui sont néanmoins indispensables à l'équipement de nos armées, les investissements techniques et industriels, les rechanges et l'infrastructure subissent, en revanche, les effets de la régression des crédits du titre V et des rattrapages sur les programmes majeurs nécessités par la non vérification dans les faits des hypothèses d'érosion monétaire.

En tout état de cause le respect des programmes principaux, seuls prévus par la programmation, laisse subsister le problème de l'arme neutronique compte tenu du parti pris dans la programmation qui consiste à renvoyer au troisième millénaire l'achèvement du remplacement de nos chars AMX 30.

*D. — Le maintien de notre potentiel d'armement*

Le chiffre d'affaires de nos industries d'armement, qui emploient plus de 300 000 personnes, s'est élevé en 1983 à plus de 86 milliards de francs, soit 2,5 % du PIBm.

La capacité de notre industrie à concevoir et à réaliser des matériels d'armements est l'une des conditions, non seulement de la bonne réalisation des budgets mais aussi de l'indépendance de notre pays.

Cette capacité ne se vérifie pas seulement en **termes techniques** d'aptitude à concevoir et à réaliser. Elle doit également s'apprécier en **termes financiers** de « tenue des coûts » sans laquelle l'exécution des programmes dotés de moyens financiers nécessairement limités se trouverait compromise.

Si l'**aptitude technique** de nos établissements, qui est notamment celle de nos ingénieurs, de nos techniciens, de nos ouvriers est certaine et qu'elle est en général reconnue au plan mondial, elle suppose néanmoins un **effort d'investissement** permanent destiné à renouveler et adapter les installations et les équipements.

On a noté que pour les investissements techniques et industriels de la Délégation générale pour l'armement, les crédits étaient, en 1985, en diminution, si l'on en déduit comme il se doit les 700 M.F. en A.P. et en C.P. étrangers à ces investissements et destinés à un apport en capital à l'Aérospatiale et à la Snecma. Il faut certes, se garder, en matière d'investissements de juger sur la situation d'une année. Mais déjà, l'an dernier, les autorisations de programme et les autorisations d'engagement destinés aux investissements étaient en diminution.

Ces constatations ne concernent que les investissements des établissements de la Délégation générale pour l'armement, la part la plus importante des investissements est toutefois faite dans l'industrie nationale. Elle est financée indirectement par les commandes publiques. Mais la situation de certaines de ces industries oblige maintenant à assurer un financement direct de celles-ci et ce au détriment des investissements des établissements étatiques, comme le montre le prélèvement de 700 M.F. sur les crédits d'investissements de la Délégation générale pour l'armement pour alimenter l'Aérospatiale et la Snecma, l'une et l'autre de ces sociétés jouant un rôle très important dans l'exécution des programmes d'armement français (hélicoptères, engins, missiles, moteur du Mirage 2000 etc.). Mais l'une et l'autre se trouvent dans une situation difficile. L'« Aérospatiale » a subi une perte de 357,5 millions de francs en 1983 et ses frais financiers ont progressé de 158 % de 1982 à 1983. La Snecma a subi une perte de 38,5 millions de francs en 1983 et ses frais financiers sont passés de 229 millions de francs à 407 millions de francs de 1982 à 1983 pour un chiffre d'affaires de 6 616 millions de francs ; de 1982 à 1984 la Snecma a reçu de l'Etat 550 millions de francs de dotations en capital.

Les crédits prévus par la programmation doivent assurer un certain soutien aux industries d'armement, mais celles-ci limitées, d'une façon générale, dans la progression de certaines de leurs productions — et la régression des crédits du titre V accroîtra cette tendance — atteintes dans leurs perspectives d'exportations voient non seulement leurs possibilités d'investissements réduites mais parfois même compromis leur équilibre financier.

Des investissements ne dépendent pas seulement les capacités et les performances de la production mais également la productivité et la compression des coûts.

**S'agissant des coûts**, leur évolution n'est guère favorable.

La nationalisation, formelle ou de fait des principales sociétés d'armement, n'a pas apporté d'amélioration dans leur gestion, bien au contraire. Le rapport, qui vient d'être publié du Haut Conseil du secteur public le montre, au demeurant, clairement en soulignant, notamment, l'alourdissement des charges de toutes sortes qui pèsent sur les sociétés nationales encore plus que sur les entreprises du secteur privé.

Un handicap spécifique pèse en outre, sur notre industrie d'armement : **l'étroitesse du marché national** compte tenu de l'importance des coûts d'études et de développement. On touche ici aux perspectives ouvertes par la coopération et l'exportation.

**La coopération** porte sur deux accords particulièrement importants intervenus en 1984.

L'accord concernant le développement commun entre la France et la R.F.A. d'un hélicoptère de combat a été signé le 29 mai 1984 ; la mise en service de l'aéronef est prévu pour 1992, dans sa version appui protection (H.A.P.) et pour 1996, dans sa version antichar (H.A.C.).

Pour l'avion de combat européen, auquel, outre notre pays, quatre autres partenaires sont intéressés (R.F.A., Royaume-Uni, Italie et Espagne) un accord a pu se dessiner sur ses performances opérationnelles ; il reste à définir les caractéristiques techniques, le partage des tâches et des responsabilités.

On peut également signaler qu'un protocole d'accord sur une « étude de faisabilité » d'une frégate O.T.A.N., pour la décennie 1990, a été signé au mois de mai 1984 entre huit ministres de la Défense (France, Canada, Espagne, Etats-Unis, Italie, Pays-Bas, R.F.A. — Royaume Uni).

Il faut regretter en revanche que le projet d'accord sur un satellite d'information n'ait pu aboutir avec nos voisins d'Outre-Rhin.

Au total, en 1984, les crédits de paiement affectés à des programmes de coopération ont atteint plus de 4 milliards de francs (94 % allant à des fabrications et 6 % à des recherches, développements et essais). La répartition de ces crédits selon les branches d'activité figure en annexe.

**Les exportations**, qu'il est parfois difficile, du reste, de distinguer de certaines formes de coopération, constituent, on le sait, une part importante de l'activité d'un certain nombre de secteurs industriels. Pour 1983, cette répartition est donnée dans le tableau suivant :

**Part des exportations d'armement en 1983  
dans les principaux secteurs industriels concernés**

Secteur industriel	Part approximative des exportations d'armement dans l'activité globale de chaque secteur
Constructions aéronautiques .....	41 %
Electronique professionnelle et informatique .	31 %
Etablissements industriels de la D.G.A. ....	26 %
Constructions navales .....	3 %
Industrie d'armement dans son ensemble (1) .	38 %

(1) Pour la mécanique et la métallurgie, une partie des produits va également à l'exportation mais leur destination n'est pas suffisamment précise pour évaluer cette part.

La balance dans le domaine des armements est extrêmement positive puisque les importations ne représentent qu'environ 10 % du montant des exportations.

La politique d'exportation d'armements, dont on avait pu craindre sur la foi de déclarations répétées qu'elle serait sinon abandonnée du moins notablement freinée après mai 1981, s'est poursuivie. On ne peut que se féliciter, au demeurant, des déclarations lucides faites à ce sujet par le ministre de la Défense.

Il faut toutefois souhaiter une diversification géographique plus grande de notre clientèle. L'intérêt porté par les Etats-Unis à certains de nos équipements apparaît de ce point de vue comme un signe positif.

Mais force est malheureusement de constater que la volonté ne suffit pas et les exportations se heurtent à des difficultés grandissantes

tenant à une compétition accrue — alors que notre compétitivité industrielle n'a pas été favorisée — tant s'en faut — par des mesures prises depuis 1981 qui ont multiplié les rigidités dans la gestion des entreprises — et à des disponibilités monétaires plus réduites chez certains de nos acheteurs. Les perspectives sont donc moins bonnes et il s'agit là d'une situation préoccupante.

### 3. — *L'équilibre entre les sections*

Chacune des cinq sections « émerge » au budget dans des proportions variables mais qui restent de 1984 à 1985 relativement stables :

#### IMPORTANCE RELATIVE DE CHACUNE DES SECTIONS AU SEIN DU BUDGET DE LA DÉFENSE EN 1984 ET 1985

(En pourcentage.)

	1984	1985
Section commune .....	24,07	24,58
Section Terre .....	27,00	26,71
Section Marine .....	18,27	18,42
Section Air .....	21,23	21,05
Section Gendarmerie .....	9,43	9,24
	100	100

Au total, la répartition et l'évolution des crédits sont les suivantes :

	Budget 1984	Projet de budget 1985	% 1985/1984
Section commune .....	34.169	36.912	+ 7,9
Section Air .....	30.166	31.614	+ 4,8
Section Terre .....	38.371	40.118	+ 4,6
Section Marine .....	26.000	27.672	+ 6,4
Section Gendarmerie .....	13.394	13.883	+ 6,4
	142.100	150.200	+ 5,7

Leur évolution par rapport à la programmation fait apparaître que la diminution de 1,3 milliard de francs par rapport au montant de

l'annuité 1985 prévue par la loi de programmation frappe inégalement les sections :

(Crédits de paiement en millions de francs)

	Crédits prévus par la programmation pour 1985	Crédits prévus par le projet de budget 1985	Différence	
			Montant	Pourcentage
Section commune.....	36.648	36.912	+ 265	+ 0,7 %
Section Air.....	32.354	31.614	- 740	- 2,3 %
Section Terre.....	40.309	40.118	- 191	- 0,5 %
Section Marine.....	28.205	27.672	- 533	- 1,9 %
Section Gendarmerie.....	13.984	13.883	- 101	- 0,7 %

Mais cet amoindrissement des crédits porte uniquement sur les crédits du titre V dont il représente le pourcentage suivant :

	Différence par rapport à la programmation (M.F.)	% du montant du titre V
Section Air.....	- 740	4,17 %
Section Terre.....	- 191	1,11 %
Section Marine.....	- 533	3,50 %
Section Gendarmerie.....	- 101	7,80 %
TOTAL.....	- 1565	3,04 %
Section commune.....	+ 265	
TOTAL.....	- 1300	

La section « Air » est la plus touchée puisqu'elle supporte, à elle seule, la moitié de l'abattement des crédits soit plus de 4 % de son titre V. Mais la section « Gendarmerie » est également fortement atteinte puisque l'abattement de 101 millions de francs représente 7,8 % du montant des crédits de son titre V.

Pour la section commune, les chiffres qui montrent un accroissement de 265 millions de francs par rapport à la programmation appellent un commentaire particulier. En effet, la contribution de cette section au Centre national d'études spatiales (200 M.F.) est transférée au budget annexe des P. et T. Mais elle supportera la dotation en capital destinée à l'Aérospatiale et à la Snecma (700 MF.). C'est donc une perte de 236 millions de francs qu'elle subira, par rapport aux prévisions, soit 1,16 % du montant du titre V de cette section.

Pour ce qui concerne la répartition des crédits entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital, elle est retracée dans le tableau ci-dessous.

**ÉVOLUTION DES CRÉDITS DU TITRE III PAR SECTION  
(Hors pensions)**

(En millions de francs.)

	1984	1985	1985/1984 (pourcentage)	Rappel 1984/1983 (pourcentage)
Section commune .....	15.573,184	16.634,166	+ 6,8	+ 2,6
Section Air .....	13.521,525	13.878,882	+ 2,6	+ 2,9
Section Terre .....	22.164,699	22.928,927	+ 3,4	+ 5,4
Section Marine .....	12.091,816	12.468,767	+ 3,1	+ 4,4
Section Gendarmerie .....	12.167,276	12.589,258	+ 3,5	+ 6,6
<b>Total .....</b>	<b>75.518,500</b>	<b>78.500,000</b>	<b>+ 3,95</b>	<b>+ 4,39</b>

**ÉVOLUTION DES CRÉDITS DU TITRE V PAR SECTION  
(Crédits de paiement)**

(Millions de francs.)

Titre V	Budget voté de 1984	Projet de budget pour 1985	Evolution 1985/1984
Section commune .....	18.432,5	20.053,7	+ 8,8 %
Section Air .....	16.644,8	17.734,9	+ 6,5 %
Section Terre .....	16.206,8	17.189,5	+ 6,1 %
Section Marine .....	13.876,8	15.203,7	+ 9,6 %
Section Gendarmerie .....	1.227	1.294	+ 5,5 %
<b>Total .....</b>	<b>66.387,9</b>	<b>71.475,8</b>	<b>+ 7,7 %</b>

On note que la structure des crédits s'agissant de la part respective des dépenses « ordinaires » et des dépenses « en capital » varie d'une section à l'autre :

	Titre III % du total de la section	Titre V % du total de la section
Section commune .....	45,7 %	54,3 %
Section Air .....	43,9 %	56,1 %
Section Terre .....	57,2 %	42,8 %
Section Marine .....	45,1 %	54,9 %
Section Gendarmerie .....	90,7 %	9,3 %
<b>Ensemble du budget .....</b>	<b>52,3 %</b>	<b>47,7 %</b>

Cette différence dans la structure des crédits doit, bien évidemment, être rapprochée de l'importance des effectifs entretenus sur chaque section et des types de forces et d'équipements de chacune des trois armées. Pour la Gendarmerie le poids des dépenses « ordinaires » s'explique par ses missions spécifiques et ses modalités d'action. Quant à la section commune, la structure de ses dépenses est due au caractère assez hétéroclite des organismes, des services et des crédits qui lui sont rattachés mais où prédomine la Délégation générale pour l'armement chargée de la conception et de la réalisation de la plupart des équipements.

Nous n'analyserons pas l'emploi des crédits de chacune des sections, leur examen figurant déjà dans les développements qui précèdent.

**Il nous semble utile, en revanche, de nous arrêter quelque peu au problème de la répartition des crédits entre les sections budgétaires.**

Cette répartition, sur une courte période, est, et ne peut être, que stable — ou, tout au moins, relativement stable. Elle dépend, en effet, directement des grandes orientations de la politique de Défense, des missions des armées et des systèmes de forces qui en découlent.

La fin de la guerre d'Algérie a ainsi entraîné une modification dans la répartition des crédits entre les sections, la section « Terre » étant la plus touchée par la réduction des effectifs qu'elle a provoquée (effectifs militaires en 1960 : 943 000 dont 672 000 soit 71 % du total pour l'armée de Terre ; en 1965 : 578 000 dont 338 000 soit 56 % du total pour l'armée de Terre ; en 1985 : 562 900 dont 300 000 soit 53 % pour l'armée de Terre.

Sur une longue période, les poids respectifs des dépenses ordinaires et des dépenses en capital a également modifié la répartition des crédits entre les sections. On peut rappeler sur ce point qu'en 1946 le budget des armées n'affectait que 16 % des crédits à l'infrastructure et aux armements, en 1963 il y consacra t plus de 40 %.

Mais il convient de considérer que les redéploiements d'une section à l'autre se heurtent à une certaine inertie des structures, au poids des habitudes et à des réactions « corporatives » de chacune des armées considérées puisque l'articulation budgétaire par section correspond, en grande partie, au découpage des secteurs de responsabilités des états-majors.

Pour ces raisons, l'examen habituel qui relie les ressources aux objectifs à travers des « structures de programme » ou « domaines » de forces et de soutiens « transversales » aux diverses armées, doit bien évidemment, être complété par une révision, liée nécessairement à la préparation et à l'examen habituel de chaque budget, portant sur ce que la terminologie budgétaire appelle les « services votés », révision intervenant dans le cadre de chacune des armées et de la Gendarmerie et dans le cadre de chacun des grands services c'est-à-dire précisément dans le cadre de chacune des sections.

Au demeurant, les indications relatives aux services votés d'une part et aux mesures nouvelles d'autre part n'apparaissent que dans la présentation du budget par sections.

Pour 1985, la situation apparaît comme suit :

	Titre III		Titre V	
	Crédits	Mesures nouvelles	Crédits	Mesures nouvelles
Section commune.....	48.456	2 %	20.053	45,4 %
Section Air.....	13.879	1,84 %	17.734	17,6 %
Section Terre.....	23.000	2,25 %	17.189	17 %
Section Marine.....	12.468	2,09 %	15.203	28 %
Section Gendarmerie.....	12.589	2,62 %	1.294	48 %
<b>TOTAL.....</b>	<b>110.392</b>	<b>2,10 %</b>	<b>71.473</b>	<b>28 %</b>

Ce tableau fait immédiatement ressortir la très grande inertie des crédits du titre III, les mesures nouvelles étant tout à fait marginales par rapport à la masse des services votés, et, par contraste, la souplesse, au moins apparente, des crédits du titre V. Il en découle du même coup des rigidités de gestion beaucoup plus grandes, au moins en termes budgétaires, des sections où le titre III prédomine (sections « Gendarmerie » et « Terre »).

La signification de la notion de services votés n'est toutefois pas la même selon qu'il s'agit du titre III et du titre V.

**Pour le titre V**, les services votés correspondent aux crédits de paiement dont l'inscription est jugée nécessaire pour couvrir les autorisations de programme ouvertes antérieurement. **En théorie**, le problème est donc de déterminer les clefs permettant de passer des engagements aux paiements. **En fait** les dépenses du titre V sont, actuellement, plus gouvernées par la trésorerie des paiements que par les auto-

risations de programme : d'où les annulations ou les non-affectations de celles-ci qui provoquent des retards inéluctables dans la réalisation des programmes. D'où également les abattements sur les crédits sur le titre V qui donnent la « marge de manœuvre » la plus facilement utilisable étant donné l'importance et la part relative des « mesures nouvelles ».

On constate ainsi que les réductions de crédits sur le titre V, par rapport aux engagements de la programmation représentent :

- 2,6 % des mesures nouvelles pour la section commune,
- 23,6 % des mesures nouvelles pour la section Air,
- 6,5 % des mesures nouvelles pour la section Terre,
- 12,5 % des mesures nouvelles pour la section Marine,
- 16,1 % des mesures nouvelles pour la section Gendarmerie.

Ces « à-coups » sont néfastes à un triple point de vue : ils compromettent l'équipement des forces, ils perturbent le rythme des commandes et des fabrications et engendrent ainsi des surcoûts, et, enfin, pénalisant davantage certaines sections que d'autres ils conduisent à mener au sein des armées une politique d'« accordéon » sectorielle réduisant une section, une année, lui donnant davantage de crédits l'année suivante mais au détriment d'une autre.

Pour le titre III, la mécanique des services votés pourrait pousser à reconduire chaque année une fraction importante des crédits sans que ceux-ci fassent l'objet d'un examen aussi détaillé que celui des mesures nouvelles. On pourrait dire que s'il est plus facile d'agir sur les mesures nouvelles, il peut être plus nécessaire d'agir sur les services votés. En effet, les structures existantes appellent nécessairement un volume de dépenses dont le montant ne peut guère être modifié si les structures sont maintenues en l'état.

Il est juste de reconnaître qu'une action sur les services votés a été menée par le ministère de la Défense qui a procédé à des réductions d'effectifs. Mais un véritable réexamen des services votés nécessite un **réexamen permanent des structures**. De ce point de vue la réorganisation de l'armée de Terre, actuellement en cours, devrait non seulement accroître son efficacité mais apporter des économies. Or elle engendre des dépenses supplémentaires dues aux transferts d'unités et aux remaniements d'infrastructures et provoque plutôt un alourdissement des frais généraux par un accroissement du nombre des commandements

et des états-majors pour un effectif de forces stable ou même en réduction. On peut également penser qu'au niveau des services des économies pourraient être opérées. La spécificité des matériels, des compétences, des procédures dans chacune des armées répond, certes, souvent à des besoins et il ne convient pas de pousser à une « interarmisation » systématique, mais cette spécificité est parfois, aussi, due à des structures anciennes et dépassées. Il est également certain que les établissements industriels de la Défense gagneraient à être débarrassés de rigidités qui ajoutent aux nouvelles contraintes de gestion imposées au secteur industriel depuis 1981, les procédures et l'inertie d'une gestion parfois trop administrative.

## CHAPITRE II

### LES COMPARAISONS : L'EFFORT DE DEFENSE

Il n'existe pas un seul moyen infallible de mesurer l'effort de défense d'un pays.

Mais la référence à plusieurs grandeurs significatives : budgets précédents, programmation, budget de l'Etat, produit intérieur, comparaisons internationales, permet par leur rapprochement, de dégager une tendance et d'apprécier la poursuite, le renforcement ou le relâchement de l'effort.

#### 1. — L'ACCROISSEMENT PAR RAPPORT AU BUDGET INITIAL DE 1984

Les crédits de paiement figurant au projet de budget de la Défense pour 1985 s'élèvent à 182 022 millions de francs.

Afin de permettre une comparaison, comme on l'avait fait lors de l'examen des budgets des années précédentes, il convient cependant de corriger ces chiffres de certaines sommes qui sont venues, au fil des ans, s'ajouter au budget de la Défense dans sa présentation formelle, sans augmenter les moyens réels du département, ni modifier ses attributions.

Doivent donc venir ainsi en déduction au projet de budget pour 1985 :

En millions de francs

La participation de l'Etat aux charges du fonds spécial des ouvriers .....	3.738,24
La participation aux charges des pensions civiles et militaires .....	28.084,13
Soit au total .....	<u>31.822,37</u>

C'est en définitive, un total de 150 200 millions de francs qui sera retenu comme montant du projet de budget de la Défense pour 1985 en crédits de paiement.

C'est, en effet, ce montant de 150,2 milliards de francs qui correspond à la définition habituelle de la « structure de programmation » du budget retenue dans la plupart des commentaires.

On relève les évolutions suivantes pour les **crédits de paiement** :

Budget de la Défense pour :	Montant total	Hors pensions (H.P.)
1984 .....	171.021	142.100
1985 .....	182.022	150.200
Taux d'accroissement :		
1985/1984 .....	6,4	5,7
1984/1983 .....	7,6	8,5

On constate donc un net ralentissement de l'accroissement relatif par rapport au budget précédent.

Le pouvoir d'achat des armées devrait, au mieux, être maintenu, l'augmentation des crédits militaires (+ 5,7 %) est, en effet, du même ordre de grandeur que la hausse prévue des prix (+ 5,7 %).

Pour les **autorisations de programme**, celles-ci ne connaîtront aucune augmentation par rapport à l'année précédente. Comme en 1984 leur montant doit s'élever à 85 milliards de francs. En 1984 les autorisations de programme avaient augmenté de 8,4 %. Il est vrai que la non-affectation d'autorisations de programme qui a porté en 1983

sur plus de 11 milliards d'entre elles et qui se manifesterá également en 1984, conduit à atténuer la portée des comparaisons d'une année à l'autre en faisant apparaître une stagnation dans leur consommation, c'est-à-dire dans le lancement des commandes. Il a été nécessaire de ramener le niveau des autorisations de programme à celui des crédits de paiement destinés à les financer. Cela conduira en 1985 à renoncer à certaines commandes d'équipement non quantifiées dans la loi de programmation, ou même, on l'a vu, à un ralentissement de certains programmes majeurs.

Si l'on examine maintenant l'évolution des budgets de la Défense depuis 1982, on constate qu'à partir de 1982, ce budget n'a cessé de régresser, en francs constants.

### TITRE III

(En millions de francs constants 1982.)

	1982	1983	1984	1985	Pourcentage 1982/1981	Pourcentage 1983/1982	Pourcentage 1984/1982	Pourcentage 1985/1984
Air .....	12.003,0	11.971,0	11.411,6	11.081,6	+ 3,00	- 0,27	- 4,67	- 2,89
Terre .....	19.127,1	19.151,2	18.706,1	18.307,5	+ 2,66	+ 1,26	- 2,32	- 2,13
Marine .....	10.463,3	10.544,9	10.205,0	9.955,7	+ 4,63	+ 0,78	- 3,22	- 2,44
Gendarmerie .....	9.943,3	10.395,3	10.268,7	10.051,8	+ 3,46	+ 4,55	- 1,22	- 2,11
Section commune .....	15.016,6	13.768,9	13.127,6	13.281,5	+ 9,50	- 8,31	- 4,66	+ 1,17
Total .....	66.553,2	65.831,3	63.719,0	62.678,1	+ 4,63	- 1,08	- 3,21	- 1,63

### TITRE V

(En millions de francs constants 1982.)

	1982	1983	1984	1985	Pourcentage 1982/1981	Pourcentage 1983/1982	Pourcentage 1984/1983	Pourcentage 1985/1984
Air .....	13.948,3	14.087,5	14.047,5	14.160,4	+ 5,56	+ 1,0	- 0,28	+ 0,80
Terre .....	13.718,7	13.455,0	13.677,9	13.724,9	+ 4,31	- 1,92	+ 1,66	+ 0,34
Marine .....	11.488,8	11.200,0	11.711,5	12.139,4	+ 8,37	- 2,51	+ 4,57	+ 3,65
Gendarmerie .....	1.049,7	1.019,9	1.035,5	1.033,2	+ 1,25	- 2,84	+ 1,53	- 0,22
Section commune .....	16.096,3	15.722,3	15.735,3	16.190,8	+ 4,27	- 2,32	+ 0,08	+ 2,89
Total .....	56.301,8	55.484,7	56.207,7	57.248,7	+ 5,35	- 1,45	+ 1,30	+ 1,85
TOTAL du BUDGET	122.855	121.316	119.926,7	119.926,7	-	- 1,25	1,15	-

La stabilisation pour 1985 est due au recours à une hypothèse de hausse des prix du PIBm de + 5,7 % qui reste à vérifier compte tenu de l'évolution réelle.

Pour l'équipement (titre V) on constate que l'accroissement en termes réels des crédits du budget 1984 (+ 1,3 %) n'a pas permis de combler la récession provoquée par le budget de 1983 (- 1,45 %).

## 2. — PLACE DU BUDGET DE LA DEFENSE POUR 1985 DANS LE BUDGET DE L'ETAT

L'évolution hors pensions de la part du budget de la Défense dans le budget général (crédits initiaux et crédits définitifs) est retracée dans le tableau ci-dessous :

Evolution du pourcentage du budget de la Défense dans le budget de l'Etat.

	Crédits initiaux	Crédits définitifs
1960 .....	28,5	28,2
1961 .....	26,8	26,3
1962 .....	24,7	24,3
1963 .....	23,9	23,9
1964 .....	23,0	22,6
1965 .....	22,5	22,3
1966 .....	21,8	21,2
1967 .....	20,7	19,6
1968 .....	20,1	19,1
1969 .....	17,9	17,7
1970 .....	17,6	17,3
1971 .....	17,9	17,8
1972 .....	17,6	17,4
1973 .....	17,7	17,4
1974 .....	17,4	16,9
1975 .....	16,9	16,1
1976 .....	17,1	16,7
1977 .....	17,4	16,1
1978 .....	17,0	16,5
1979 .....	16,8	16,4
1980 .....	16,9	15,9
1981 .....	16,9	15,5
1982 .....	15,6	15,0
1983 .....	15,1	15,3
1984 .....	15,1	
1985 .....	15,09 (1)	

(1) 15,02 % si l'on tient compte des crédits qui doivent être transférés en 1985 hors du budget de l'Etat et qui correspondent à une modification de la présentation du budget par rapport à 1984.

A long terme, la tendance est la décroissance du budget militaire en valeur relative, depuis la fin des « événements » d'Algérie.

Mais cette décroissance d'ensemble recouvre deux phases différentes : diminution rapide de 1962 à 1969, de 24 % à 17 %, puis

décroissance lente avec quelques paliers ou redressements à partir de cette date, suivie en 1985 d'un nouveau recul.

Nous avons déjà noté, dans notre rapport de l'année précédente que le jugement porté à partir de ces chiffres doit être nuancé : il peut en effet, s'expliquer par une croissance du budget général plus que par une évolution propre du budget de la Défense. En effet le budget général peut être, par exemple, l'instrument de la politique économique, ses composantes évoluant alors, dans leur volume, en fonction de la conjoncture. La référence au total du budget de l'Etat retenue comme mesure de l'effort décidé par la loi de programmation 1977-1982 a, de ce fait, été abandonnée en 1979. Le Gouvernement avait en effet estimé qu'elle cessait d'être significative compte tenu de la forte augmentation des crédits destinés à la lutte contre le sous-emploi.

On constate, en effet, que le budget de la Défense croît régulièrement en francs constants de 1977 à 1982 bien que sa part dans le budget de l'Etat passe de 16,1 % à 15 % (hors pensions) :

ANNÉE	En millions de francs courants	Evolution annuelle en pourcentage	En millions de francs constants 1977	Evolution annuelle en pourcentage
1977.....	58.412,2	—	58.412	—
1978.....	67.654,0	+ 15,82	61.616	+ 5,49
1979.....	77.110,8	+ 13,98	63.612	+ 3,24
1980.....	88.601,8	+ 14,90	65.670	+ 3,24
1981.....	104.443,3	+ 17,88	69.430	+ 5,73
1982.....	122.855,0	+ 17,63	72.920	+ 5,03

**Depuis 1982 : en revanche, la situation du budget de la Défense n'a cessé de se dégrader.** Et les proportions de cette dégradation sont telles que la référence au budget de l'Etat conserve une signification certaine.

L'ensemble des dépenses de l'Etat augmentait, en 1982, de 25 %, celui de la Défense de 17 % seulement. Pour 1983 les chiffres sont respectivement de 11,9 % et 8,5 %, pour 1984 de 6,3 % et de 6,6 %, pour 1985 de 6,3 % et de 5,7 %.

Par ailleurs, les armées doivent supporter une compression de leurs dépenses de fonctionnement beaucoup plus forte que les administrations civiles : le titre III du budget de la Défense augmente de 3,97 %, celui des budgets civils de 6,08 %.

Aussi bien la comparaison avec les autres départements ministériels confirme les constatations déjà faites les années précédentes sur **les modifications des priorités au détriment de la Défense**. C'est ainsi que le montant du budget de l'Education nationale représentait en 1983, 98,2 % de celui de la Défense, en 1984, plus de 99 %, en 1985, 102 %. Il progresse de 1984 à 1985 de 6,4 %, celui de la Justice de 8 %, celui des DOM-TOM de 12,3 %, celui de l'Urbanisme de 13,5 %, celui de l'Intérieur de 14,6 %, celui du Commerce et de l'Artisanat de 22,5 %.

### 3. — LE BUDGET DE LA DEFENSE ET LA PROGRAMMATION MILITAIRE

La loi portant approbation de la programmation militaire a fixé, en fonction des missions des forces armées, leur équipement et leurs prévisions de dépenses.

Le Sénat n'avait pas estimé pouvoir approuver cette loi compte tenu des lourdes hypothèques qui la grevaient au départ et des hypothèses d'évolution peu réalistes sur lesquelles elle était construite.

Or les prévisions financières de cette loi, bien qu'insuffisantes donnaient toutefois la mesure de l'effort auquel le Gouvernement s'engageait, quels que soient, d'ailleurs, les aléas de la conjoncture. Or elles ne sont même pas respectées par le projet de budget pour 1985.

En effet le titre V est en retrait de 1,3 milliard de francs sur ce que la programmation estimait nécessaire.

Dans cette « enveloppe » ainsi rétrécie du titre V vient, en outre, se placer une charge non prévue par la programmation et qui amoindrit encore plus les ressources du titre V : il s'agit de la dotation de 700 millions de francs destinée au capital de deux sociétés nationales l'Aérospatiale et la SNECMA. **Ce sont donc deux milliards de francs qui d'emblée manquent au titre V** pour être conforme aux exigences de la programmation.

Mais l'écart entre la programmation et le budget qui année après année doit assurer sa réalisation est, en réalité, encore plus important.

**La programmation a été, en effet, bâtie sur des hypothèses économiques démenties par les faits.**

Sous le titre « Des présupposés », nous écrivions dans notre rapport sur le projet de loi de programmation : « aucune analyse approfondie de l'évolution de notre économie et de l'environnement international n'est fournie à l'appui du projet de loi de programmation militaire qui soit susceptible d'éclairer le Parlement sur les raisons des choix préconisés. Tout au plus est-il indiqué que les crédits proposés ont été établis compte tenu d'un taux d'inflation estimé par le Gouvernement à :

- 6,2 % en 1984 ;
- 5 % au cours des années ultérieures.

Force est, malheureusement, de constater que les seuls « présupposés » connus n'ont pas été vérifiés.

Le taux d'inflation sera, en effet, pour 1984 vraisemblablement supérieur à 7 %. Le rapport économique et financier joint au projet de loi de finances pour 1985 retient une hausse des prix du PIBm de + 7,7 % en 1984 et 5,8 % en 1985. Sur ces bases, les prévisions de la loi de programmation devraient donc, pour être conformes aux objectifs que celle-ci s'était fixés, être corrigées comme suit :

(Millions de francs).

	Loi de programmation	Révision des hypothèses économiques	Budgets	Ecart entre la programmation et les budgets
1984 .....	(Evolution des prix + 6,2 %) 142.100	(Evolution des prix + 7,7 %) 144.102	142.100	- 2.000
1985 .....	(Evolution des prix + 5 %) 151.500	(Evolution des prix + 5,8 %) 152.713	150.200	- 2.500 - 700 (dotations en capital) - 3.200
TOTAL .....				- 5.200

Sur les deux premières années de la programmation, **plus de cinq milliards de francs font défaut pour tenir ses prévisions** c'est-à-dire pour réaliser les équipements et assurer le fonctionnement des armées au niveau jugé indispensable par le Gouvernement.

La programmation n'est donc pas respectée dans sa substance et ce dès ses deux premières années. Or ces deux premières années sont

celles d'une relative modération dans l'effort prévu par la programmation, qui doit surtout se développer à partir de 1986.

Comment, dans ces conditions, ne pas craindre une abdication devant l'effort nécessité par l'application de la loi de programmation dès lors que sa « pente douce » n'est même pas gravie ? Et comment se réalisera la **croissance moyenne annuelle de 2 % en volume** des équipements militaires, autre objectif de la loi de programmation ?

#### 4. — BUDGET DE LA DEFENSE ET PRODUIT INTERIEUR BRUT

La référence au produit intérieur brut marchand a été retenue, à partir de 1979, pour apprécier l'accroissement de l'effort d'équipement décidé par la loi de programmation couvrant la période 1977-1982. Cette référence n'a pas été conservée par la nouvelle loi de programmation qui, on le sait, à partir d'une enveloppe de 705 milliards de francs pour 1983 a fixé un montant global des crédits tenant compte d'une dérive estimée des prix, durant la période correspondant à celle de la programmation (Cf. supra 3°). Elle reste toutefois présente dans les déclarations gouvernementales.

La référence au produit intérieur brut marchand a été retenue, à **tion important** de l'effort de défense, à la fois **techniquement** — le choix du produit intérieur brut marchand est, en effet, plus réaliste que celui du produit intérieur brut (PIB) en raison d'une plus grande similitude de coûts avec ceux des activités de Défense, **économiquement** — puisque le PIBm agrège tous les biens considérés comme marchands et les services marchands mais exclut la valeur ajoutée des branches non marchandes — et **politiquement** car elle concrétise la part du prélèvement sur la richesse nationale au profit de la Défense.

L'évolution des crédits militaires par rapport au PIBm et le taux d'accroissement du PIBm sont retracés dans le tableau suivant :

	Valeur du PIBm (1) (milliards de francs)	Part du budget de la Défense		Accroissement du PIBm (1)	
		(a)	(b)	En valeur	En volume
1982 .....	3.090,3	3,97 %	3,82 %	+ 14,5 %	+ 2 %
1983 .....	3.423,7	3,89 %	3,91 %	+ 10,7 %	+ 0,9 %
1984 .....	3.736,8	3,80 %	—	+ 9,1 %	+ 1,3 %
1985 .....	4.032,1	3,72 %	—	+ 7,9 %	+ 2 %

(1) Source : Rapport économique et financier joint au projet de loi de finances pour 1985.

a) : Crédits initiaux.

b) : Crédits définitifs.

Bien que ces chiffres témoignent d'un ralentissement de la croissance, la référence au PIBm qui continue à croître en volume, conserve donc une signification.

Or le tableau fait nettement apparaître la **décroissance de la part du budget de la Défense au sein du PIBm**, donc la régression de l'effort de Défense. Cela rejoint la constatation faite à propos de la régression en francs constants du budget de la Défense faite précédemment.

### 5. — COMPARAISONS AVEC LES PAYS ETRANGERS

Les comparaisons établies sur la base des normes OTAN, sont reproduites dans les tableaux ci-dessous :

**Pourcentage du PIB consacré à la Défense**

	1983	1984
France .....	4,2	4,1
R.U. ....	5,4	5,4
R.F.A. ....	3,4	3,3
E.U. ....	6,6	7,1
U.R.S.S. (estimations occidentales) .....	13 à 14	14 à 16

On constate une stabilisation de l'effort de Défense au Royaume Uni, un accroissement de celui-ci aux Etats-Unis, **une régression en France** et en R.F.A. Encore convient-il pour cette dernière de tenir compte des dépenses qu'elle supporte par ailleurs en subvenant aux dépenses d'occupation de Berlin.

Les évolutions sur trois années sont les suivantes :

**Dépenses de Défense (normes OTAN)  
en % du PNB aux valeurs d'acquisition**

	1981	1982	1983
France .....	4,2	4,2	4,2
R.F.A. ....	3,4	3,4	3,4
Italie .....	2,5	2,6	2,8
Royaume Uni .....	4,9	5,1	5,6
Etats-Unis .....	5,8	6,5	6,9

On remarque que, aussi bien en Italie, qu'au Royaume Uni et aux Etats-Unis **la part de dépenses de Défense** dans le PNB a cru alors qu'elle a stagné en France.

En outre, le « différentiel d'inflation », qui joue au détriment de la France affecte bien entendu la croissance en termes réels des budgets de la Défense.

Toutes ces comparaisons font donc apparaître :

— **une régression continue du budget de la Défense, en francs constants depuis 1982 (moins 4 milliards de francs) ;**

— **une modification des priorités** au sein du budget général de l'Etat au détriment du budget de la Défense dont les crédits de fonctionnement sont en volume plus touchés que les crédits de fonctionnement des budgets civils ;

— **le non-respect des engagements de la programmation militaire** et ce dès sa deuxième annuité ;

— **la régression de la part de la Défense dans le PIBm ;**

— **un relâchement de notre effort de Défense** par rapport à d'autres pays occidentaux.

## DEUXIEME PARTIE

### LE PROJET DE BUDGET POUR 1985 : CONTINUTE OU DERIVE

Les motifs de passer de l'année à la continuité budgétaire, par les autorisations de programmeur ou les annuités de la programmation, ne valent en définitive que par les motifs qui exigent de passer de la continuité budgétaire à la continuité de l'effort de défense et de la réalisation des objectifs.

Mais cette continuité existe-t-elle ?

## CHAPITRE I

### UNE CONTINUTE APPARENTE

Dès le 14 septembre 1981, le Premier ministre déclarait : « Je suis certes, le Premier ministre du changement mais il y a au moins un point sur lequel la permanence s'impose : les impératifs de défense ».

#### 1. — L'ANALYSE DE LA SITUATION INTERNATIONALE, DES MISSIONS ET DES MOYENS DE NOS ARMEES

Nous nous référerons sur ce point au **rapport sur la programmation militaire** qui présente à la fois une analyse sur l'environnement international, un exposé des exigences de notre sécurité et un énoncé du rôle de nos forces armées.

Nous avons eu l'occasion, au moment de l'examen du projet de loi sur la programmation militaire, d'exprimer notre accord de principe sur l'ensemble de cet exposé des motifs et plus particulièrement sur la direction de la menace, la nature des risques, les missions de nos armées.

Le rapport sur la programmation se situait d'ailleurs expressément dans le fil des orientations et des réalisations précédentes en notant, par exemple, que :

« La France s'est dotée depuis plus d'un quart de siècle, au prix d'efforts considérables, des moyens d'une dissuasion indépendante et crédible. Elle entend continuer à disposer d'une capacité de destruction telle qu'un agresseur éventuel soit dissuadé d'entreprendre une action à l'encontre de ses intérêts vitaux à raison des dangers disproportionnés qui en résulteraient ipso facto pour lui : c'est le rôle imparti à la force nucléaire stratégique... ».

« La priorité donnée aux forces nucléaires sera maintenue... ».

« Les efforts d'équipements entrepris ces dernières années ont renforcé les capacités de notre défense :

- qualité des forces nucléaires diversifiées et crédibles ;
- cohérence d'ensemble des trois corps d'armée terrestres et de la force aérienne tactique équipés de moyens antichars et antiaériens récents ;
- modernisation des avions de défense aérienne et des bâtiments de lutte sous-marine pour la défense des approches maritimes ;
- efficacité et qualité des forces d'action rapide ».

Le même document mentionnait de surcroît les domaines où l'action déjà entreprise devait être renforcée et les directions d'effort paraissaient, également, judicieuses : mobilité insuffisante de certaines forces terrestres, retard dans l'acquisition des S.N.A., vieillissement des bâtiments de combat et des moyens de transport opérationnel ; faiblesse de la détection de la menace aérienne à basse altitude ; insuffisance dans les trois armées, de la défense aérienne, de la protection des installations et des munitions de combat.

## 2. — LES DECLARATIONS GOUVERNEMENTALES

Les déclarations postérieures à l'adoption de la loi de programmation ne viennent pas, bien au contraire, contredire les analyses et les orientations contenues dans le rapport accompagnant cette loi.

Nous choisirons quelques unes seulement des nombreuses déclarations se rapportant à la Défense de notre pays.

D'un discours prononcé par le **ministre de la Défense** devant les auditeurs de la 36<sup>e</sup> session de l'Institut des hautes études de défense nationale, le 15 novembre 1983, nous retiendrons le passage suivant :

« Si je voulais résumer en quelques mots les fondements de notre politique, je citerai :

— l'équilibre des forces — au niveau le plus bas possible — qui est la condition de la paix ;

— la dissuasion qui est à la base de la sécurité de la France, dans le respect de ses alliances et de ses solidarités naturelles

— la possession d'un appareil de défense indépendant, notamment dans sa composante nucléaire, qui est l'instrument de l'indépendance de notre pays, de son espace de liberté ;

— la volonté de défense des Français qui donne à nos armes leur valeur dissuasive et défensive.

En l'absence de l'un de ces différents éléments, la paix, la sécurité, l'indépendance et la liberté de la France seraient gravement menacées. »

.....

Nous avons présent à la mémoire les paroles du **ministre des Relations extérieures** qui affirmait devant cette Assemblée le 7 novembre 1983 :

« L'effort d'équipement sera fait en dépit des contraintes scientifiques, humaines, financières que cela comporte. Voici quelques jours j'étais à côté de mon collègue de la Défense lorsqu'il a présenté son budget à l'Assemblée nationale. C'est normal : le budget de la Défense relève de notre politique extérieure, arme notre politique extérieure. »

**Le Premier ministre**, déclarait le 17 septembre 1984, devant les auditeurs de l'I.H.E.D.N. :

« Pour ce qui est de notre territoire et de nos intérêts vitaux, nous devons compter sur nous-mêmes. Notre concept de la dissuasion du faible au fort est à la fois un gage du crédit de la France dans le monde et un facteur qui contribue à la stabilité de l'équilibre des forces ».

.....

« Cette notion de suffisance nucléaire implique que notre arsenal demeure en volume adapté à cet objectif, ce qui exclut de suivre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis dans la voie d'un surarmement dont nous n'avons d'ailleurs pas les moyens. La suffisance nucléaire implique

que notre armement demeure toujours crédible, c'est-à-dire qu'il soit protégé, fiable et capable de pénétrer des systèmes de défense évolutifs. C'est ce concept qui a guidé les choix relatifs à la modernisation de nos capacités nucléaires, notamment le développement des missiles M4 air-sol moyenne portée et Hadès, ou la décision de nous doter d'un septième sous-marin nucléaire lanceur d'engins ».

.....  
« Indépendance sans concessions et solidarité avec nos alliés sont complémentaires. De la cohésion de l'Alliance atlantique dépend la sécurité de l'Europe, donc notre sécurité.

S'agissant de l'Alliance atlantique, il n'est pas nécessaire de répéter à un public aussi averti que la France n'a pas à réintégrer l'OTAN pour la bonne raison qu'elle n'est pas sortie de l'Alliance, même si elle a quitté, depuis 1966, le commandement militaire intégré. Le resserrement progressif de nos liens de défense avec les Européens ne remet en cause ni l'Alliance ni nos options fondamentales. Il s'agit pragmatiquement de renforcer la coopération des Européens sur leurs affaires de sécurité, autour de tâches concrètes. En cela nous répondons à une attente des opinions publiques européennes.

En dehors de l'Alliance atlantique, nous entendons également exprimer notre solidarité vis-à-vis d'autres pays amis qui nous le demandent, sous différentes formes. Partout nous poursuivons un seul projet : la défense de la paix ».

.....  
« La seconde ligne de force dans l'action gouvernementale, et qui trouve tout son sens dans la politique de défense, c'est la volonté de moderniser la France. Une économie développée est moderne ou elle ne l'est pas. Une défense est moderne ou elle ne l'est pas ».

.....  
Quelle évidente illustration des liens entre notre politique économique générale et notre politique de défense que l'évolution de notre industrie d'armement ! Les forces aériennes, terrestres et navales ont à mettre en œuvre des matériels toujours plus performants nécessitant des spécialistes parfaitement qualifiés. Les excellents rapports entre nos experts militaires et civils ont créé une industrie d'armement très compétitive, au niveau mondial. Les percées effectuées sur le plan technologique par la défense ont souvent pour conséquence l'amélioration de techniques à usage purement civil. Le nucléaire militaire a permis par exemple la mise au point d'une industrie électronucléaire particulièrement performante. Les exemples abondent de cet effet d'entraînement créé par les investissements de Défense. »

.....

« J'ai insisté sur la modernité de nos capacités nucléaires mais il est clair que nos capacités conventionnelles sont concernées. La discussion de la loi de programmation militaire pour 1984-1988 a permis de constater que les Français voulaient donner à tout notre appareil de défense les moyens nécessaires à son développement. »

.....

« C'est par la coopération que nos industries d'armement réuniront les moyens humains et financiers d'affronter avec succès la concurrence. »

.....

**Pour le Président de la République « chef des armées » :**

.....

« Le pacifisme, il est à l'Ouest et les euromissiles, ils sont à l'Est. Je pense qu'il s'agit là d'un rapport inégal. »

13 octobre 1983 à Bruxelles.

.....

« Les Français se sentent responsables de leur propre défense. Il n'y a dans mon pays ni sentiment neutraliste ni mouvement pacifiste puissants. La France a les moyens de sa défense. Ma conviction a toujours été que la paix, comme la liberté, n'est jamais donnée, qu'elle est une conquête permanente ».

à la presse américaine, le 15 mars 1984.

.....

« Je répète en toutes occasions que la première garantie de la paix est dans l'équilibre des forces. Voilà pourquoi nous nous montrons si attachés au maintien de l'équilibre en Europe. Voilà pourquoi, lorsqu'il nous paraît rompu comme ce fut le cas récemment avec les fusées à portée intermédiaire, nous mettons tout en œuvre pour le rétablir. Mais en même temps nous restons disponibles. N'ayons pas peur de dialoguer avec l'Union Soviétique dès lors que les bases et les finalités de ces échanges sont durablement définies ».

devant le Congrès américain, le 22 mars 1984.

.....

« La France a démontré par ses choix, notamment en termes stratégiques, et dans le grand débat sur les euromissiles, qu'elle ne pouvait consentir à l'attribution, à la possession ou la détention par une seule puissance, en l'occurrence l'U.R.S.S., de ce que l'on appelle les forces nucléaires intermédiaires ».

conférence de presse à Paris, 4 avril 1984.

.....

Ces intentions et ces affirmations, ces propos et ces discours appellent, s'ils veulent garder une signification, une traduction dans les faits, une concrétisation dans les moyens, au premier chef financiers.

Le 20 septembre 1983, le Premier ministre affirmait devant les auditeurs de l'I.H.E.D.N. :

« Le devenir des armées dépend toutefois de l'effort financier consenti par la nation... En dépit des difficultés du moment l'effort consenti par la France au profit de sa défense doit être maintenu et sera maintenu ».

Mais dans les déclarations de l'actuel Premier ministre, faites le 17 septembre 1984 devant le même aréopage, on cherche en vain une mention à la nécessité et à la consistance de l'effort financier.

Cette omission n'est-elle pas révélatrice ? Les actes dérivent par rapport aux paroles, les moyens par rapport aux objectifs.

## CHAPITRE II

### UNE DERIVE REELLE

Elle exprime l'écart entre ce qui est dit et ce qui continue à être dit et ce qui est, entre les objectifs et les moyens et plus précisément les moyens financiers consacrés à la Défense.

L'amointrissement de ces moyens pose très clairement une alternative entre le changement du discours ou la modification de la réalité budgétaire pour aligner l'un sur l'autre.

#### 1. — L'AMOINDRISSEMENT DES MOYENS FINANCIERS

##### 1. — Le recul de l'effort consenti pour la Défense

Ce recul a été mis en évidence dans les développements qui précèdent (Cf. 1<sup>re</sup> partie. Chapitre II).

Aussi nous contenterons-nous de rappeler ici que :

— **les priorités** au sein du budget général de l'Etat **vont désormais à d'autres actions et d'autres ministères**, dont les budgets croissent

davantage que le budget de la Défense qui cesse d'ailleurs d'être le premier budget quant à son montant.

— **Le budget de la Défense n'a cessé de régresser en francs constants depuis 1982.**

— **Les engagements de la programmation militaire, pourtant insuffisants, ne sont pas respectés** : sur les deux premières années de son exécution plus de cinq milliards de francs font défaut pour tenir ces engagements.

— **La part de la Défense diminue dans le P.I.B.m.**

— **Notre effort de Défense se relâche par rapport à d'autres pays occidentaux.**

## 2. — **La détérioration des conditions financières, économiques et sociales de l'effort de défense.**

Il n'y a pas — et il ne peut y avoir — de défense sérieuse sans économie saine. Si elle veut être nationale la défense doit, bien évidemment, tabler sur les possibilités économiques du pays.

Laissons la parole à M. Fabius : « une économie développée est moderne ou elle ne l'est pas. Une défense est moderne ou elle ne l'est pas » (1).

Il n'y a pas non plus de défense sérieuse sans la cohésion du corps social tout entier et sa conviction d'une communauté de destin, sa détermination à préserver son identité et son indépendance. Le nombre grandissant de chômeurs ne crée pas — c'est le moins qu'on puisse en dire — les conditions les plus favorables à cette cohésion et à ce rassemblement de tous les Français.

Nous ne nous étendrons pas sur cet examen de la situation économique, financière et sociale de notre pays, excellemment analysée et commentée dans le rapport général sur le projet de budget pour 1985 (2). Nous rappellerons simplement ce qui dans cette situation, **faute d'une priorité affirmée**, touche et affaiblit notre effort de défense.

---

(1) Discours prononcé le 17 septembre 1984 devant les auditeurs de l'I.H.E.D.N.

(2) Rapport général. Tome I. Le budget de 1985 et son contexte économique et financier par M. Maurice Blin (Sénat n° 69).

## a) *La situation*

### **La situation financière.**

Elle est marquée d'abord par **un fort endettement** dû à la fois à la dette intérieure et à la dette extérieure.

**La dette intérieure**, conséquence de la croissance du déficit budgétaire cumule une dette à long ou moyen terme de 321 milliards et une dette à court terme de 352 milliards.

**La dette extérieure** (endettement extérieur brut) qui était de 150 milliards de francs en 1981 dépasse actuellement 500 milliards de francs.

Le service de la dette passe de 66 milliards de francs en 1984 à 72,5 milliards en 1985 — soit près de la moitié du montant du budget de la Défense — et à 90 milliards en francs en 1988.

Le financement de notre endettement exige ainsi et exigera de plus en plus une répartition des sacrifices entre fonctions budgétaires. Le budget de la Défense a d'ores et déjà pris sa part à ce sacrifice puisqu'il est amputé, on l'a vu, par rapport à la loi de programmation.

**L'inflation** détériore également notre situation financière. L'écart d'inflation avec nos partenaires et concurrents commerciaux est élevée : 2,4 avec la Grande Bretagne, 3,2 avec les Etats-Unis, 5,7 avec la R.F.A.

La hausse du dollar renchérit nos exportations ; elle limitera le volume des achats en carburants de nos armées (les prévisions du budget de 1985 sont faites, rappelons-le, sur un dollar à 7,80 F.), tandis que la hausse réelle des prix dément les hypothèses économiques sur lesquelles le budget est construit. Nous avons noté que les écarts entre prévisions et réalisations, en matière de prix, auraient nécessité près de 5 milliards de francs en plus sur les budgets de 1984 et 1985 simplement pour « tenir » la programmation.

Deux facteurs contribuent à la détériorer :

### **La situation économique.**

Le taux d'investissement des entreprises a diminué de 0,4 % en 1982, de 1,5 % en 1983. La progression des dépenses d'équipement ne

sera que de 2 % en 1984. Mais pour les entreprises nationales — parmi lesquelles figurent les entreprises d'armement — le déclin de l'investissement se poursuit : il a baissé de 1,4 % en volume en 1983 et pourrait encore décroître de 2 % en 1984. Celles-ci éprouvent, en effet, de plus en plus de difficultés à trouver de nouvelles sources de financement alors que leurs charges financières augmentent. Nous avons mentionné ce qu'il en était de l'« Aérospatiale » et de la « SNECMA » dont l'investissement doit être, maintenant, soutenu par le budget de la Défense (dotation en capital de 700 millions de francs prélevée sur les crédits d'investissement de la Délégation générale pour l'armement).

#### — Le déclin de la productivité.

Celui-ci tient, en particulier, à l'inertie de l'emploi qui allonge le délai moyen d'ajustement des effectifs et à la diminution de la durée d'utilisation des équipements, elle-même liée à la diminution du nombre d'heures de travail.

Cette évolution est particulièrement inquiétante : s'agissant de la Défense elle pèse sur les coûts de l'industrie d'armement donc sur le prix des matériels achetés par les armées et constitue un handicap certain pour les exportations. A titre indicatif on signale que la durée annuelle moyenne effective du travail des ouvriers de l'industrie en 1982 a été de 1 650 heures en France, de 1 690 en R.F.A., de 1 870 aux Etats-Unis, de 2 100 au Japon.

#### **La situation sociale.**

Elle est obscurcie par l'accroissement continu du chômage.

En une année les demandes d'emploi à temps plein ont progressé de 15,7 % pour atteindre, en données brutes, plus de 2 400 000 personnes. Les offres d'emploi à temps plein ont quant à elles diminué en une année de 31 % (données brutes) pour se situer à 46 000. Les jeunes de moins de 25 ans représentent plus de 40 % du total, soit plus d'un million de demandeurs d'emploi.

En outre, la réduction des durées d'indemnisation et de leur montant imposée par la situation financière de l'U.N.E.D.I.C. provoquent de nouvelles situations de pauvreté.

La cohésion de toute une société se trouve ainsi menacée.

**Or la croissance des consommations collectives et des dépenses de solidarité dues pour les 2/3 à des transferts sociaux (couverture du chô-**

mage, consommation des soins, généralisation des pré-retraites, etc), même si un certain nombre de mesures s'attachent à la freiner, n'en demeure pas moins plus forte que la croissance de l'ensemble des dépenses financées sur les prélèvements obligatoires et constitue une lourde charge financière, économique et sociale.

### b) *Les conséquences*

A chaque nation se pose le problème du prix à payer pour assurer sa sécurité.

A notre pays ce problème se pose désormais avec une acuité particulière compte tenu de la dégradation de la situation économique, sociale et financière précédemment décrite.

La défense nationale doit-elle subir les effets de cette dégradation, partager le sort commun ou doit-elle, quoi qu'il arrive, être placée à l'abri des aléas économiques et financiers, être considérée comme la priorité fondamentale ?

Le recul des moyens financiers affectés à la Défense depuis 1982, apporte une réponse à cette question.

Il est à craindre que, **faute d'affirmer la priorité de la Défense** — et de l'affirmer dans les faits, en particulier au moment des choix budgétaires —, le sens de la réponse ne se modifiera pas.

Maîtrisant difficilement l'évolution de certaines dépenses obligatoires en forte augmentation, principalement celles nées de la dette publique, le budget de l'Etat est, comme le note le rapporteur général du budget du Sénat, « à tous les points de vue, et plus encore que ceux qui l'ont précédé, un budget subi ».

Quelques actions peuvent encore sans doute permettre de maintenir une étroite marge de manœuvre aux responsables de la Défense :

— le maintien sinon le développement des exportations d'armement qui évitent un accroissement des coûts relatifs ;

— la coopération, pour répartir les charges techniques et financières de l'acquisition de nouveaux systèmes d'armes ;

— la confrontation accrue entre chaque « mesure nouvelle » et chaque « mesure acquise » ce qui suppose, notamment, un réexamen systématique de la totalité des dotations et des besoins auxquels elles correspondent.

Mais chacune de ces actions se heurte, très vite à des « **butoirs** » :

— **les exportations**, à la détérioration de la compétitivité de nos entreprises, à l'apparition de nouveaux producteurs, à la diminution des ressources des acheteurs ;

— **la coopération**, à la nécessité d'une convergence, dans des pays différents, des besoins, des calendriers et des volontés politiques. Le sort récent des projets franco-allemands concernant un satellite d'information, montre que cette convergence est loin d'être a priori acquise ;

— **les remises en cause budgétaires** se heurtent d'abord à la faible élasticité des crédits du titre III absorbés pour l'essentiel par des dépenses de personnel. Or les réductions d'effectifs ne peuvent être que limitées, sauf à revoir fondamentalement les missions, et les économies qu'elles apportent restent donc faibles (320 M. F. en 1985 soit 0,4 % du titre III). Et la mise sur pied de la F.A.R. fait déjà apparaître des besoins nouveaux en effectifs. Quant au titre V, l'importance des « mesures nouvelles » est due aux nécessités de financement des programmes d'équipement. Ce sont ces programmes qui doivent, normalement, dicter les échéances de paiement. Mais les abattements opérés sur le titre V, aussi bien que l'érosion monétaire, plus rapide que les prévisions, font que ce sont les moyens de financement qui imposent une contraction des programmes.

En outre, dans un budget en régression, en volume, le « rendement » des crédits diminue : la part allant aux moyens et aux structures existantes devient proportionnellement plus forte que celles affectées aux prestations et aux produits, aux finalités et aux missions : le titre V doit « secourir » le titre III et à l'intérieur du titre III le poids des dépenses de rémunérations et de pensions s'alourdit ; tel est bien l'une des caractéristiques du projet de budget pour 1985. Et les réformes de structures, souvent génératrices de dépenses dans l'immédiat, sont sans doute plus faciles à réaliser dans un budget en expansion mais elles apparaissent alors moins pressantes.

Les véritables marges de manœuvre ne seront en réalité restaurées que par un redressement de la situation économique que les blocages actuels ne permettent pas, ou par des révisions fondamentales des missions et des objectifs de notre Défense entraînant de profondes remises en cause budgétaires. L'alternative qui se pose aux responsables de notre Défense est ainsi posée.

## 2. — L'ALTERNATIVE

Année après année, depuis 1982, le recul des moyens financiers de la Défense précise l'alternative :

— soit **maintenir les objectifs annoncés** et assurer, en conséquence, les moyens de les atteindre par un **relèvement sensible des dotations** ;

— soit **réduire considérablement nos capacités militaires** pour les restreindre aux **limites imposées par les crédits accordés**.

Cette alternative se passe, nous semble-t-il, de tout commentaire. Mais elle appelle une prise de position claire faisant cesser l'écart grandissant entre ce qui est dit et ce qui est.

## CONCLUSION

Votre Rapporteur vous a, tour à tour, proposé l'adoption du budget de la Défense en 1981, invité à son rejet en 1982 et s'en est remis à la sagesse de cette assemblée en 1983. C'est dire qu'il n'a jamais été inspiré par des convictions toutes faites ou des positions négatives délibérées.

Il est d'ailleurs dans les habitudes du Sénat de se garder de tout dogmatisme, de tout esprit de système et, pour mieux peser son jugement, de le retenir jusqu'au terme d'études et de débats attentifs.

Le moment est venu, pour ce qui nous concerne, d'exprimer un avis d'ensemble sur le projet de budget que nous rapportons devant vous. Cette appréciation, nourrie des considérations développées tout au long de ce rapport, est négative.

Le projet de budget pour 1985 ne nous paraît pas, en effet, pouvoir être accepté.

Il ne peut l'être ni pour ce qui concerne les personnels ni pour ce qui a trait aux matériels. Et il ne peut l'être compte tenu à la fois de ses caractéristiques et de ses conséquences.

**S'agissant des personnels**, la situation est examinée de façon approfondie dans un autre rapport : nous rappellerons seulement que les crédits destinés à leur vie courante, à leur entraînement et à l'entretien de leurs équipements — déjà touchés les années précédentes — n'augmenteront que de moins de 1 % c'est-à-dire qu'ils continueront à régresser en termes réels.

**Pour les matériels**, des commandes importantes seront retardées, c'est-à-dire en fait annulées car elles ne pourront être rattrapées compte tenu des délais d'études et de fabrications, alors que dans le même temps des équipements existants sont inutilisables faute de rechanges ou devront même être prématurément retirés du service faute de pouvoir être entretenus de façon satisfaisante.

Quant aux **caractéristiques** du budget en projet nous retiendrons, essentiellement, trois d'entre elles :

— loin de corriger les annulations de crédits du budget de 1982 et la régression, en francs constants et pour des milliards de francs des budgets de 1983 et de 1984, le projet de budget pour 1985 confirme l'amointrissement des moyens financiers affectés à la Défense et risque, de surcroît, d'être immédiatement hypothéqué par les reports de charges — plus de deux milliards de francs — provoqué par le coût des opérations extérieures dont le financement intégral reste à assurer.

— La compression drastique des dépenses de fonctionnement et la réduction des effectifs qui se poursuivent ne permettent même pas d'assurer le financement des équipements, le titre V étant, d'emblée, amputé de deux milliards de francs par rapport aux engagements — pourtant insuffisants — de la loi de programmation.

— L'effort au profit de la Défense, mesure notamment par le prélèvement sur le P.I.B.m., décline, et oblige à réduire ou à ne pas utiliser les autorisations de programme, clefs du renouvellement et de la modernisation de nos armements, les crédits de paiement n'étant pas suffisants pour les financer.

Ces caractéristiques emportent trois **conséquences** :

- Dans l'immédiat, le projet de budget s'attache — sans même y réussir entièrement — à sauver les apparences, c'est-à-dire la partie la plus visible des engagements de la loi de programmation : les programmes dits « majeurs » au détriment des autres programmes, néanmoins indispensables à l'équipement de nos armées, et des dépenses de soutien et d'environnement.

- Privilégiant l'immédiat, le budget en projet compromet l'avenir : la progression des crédits d'études et de recherches est, globalement, freinée alors que l'émergence de nouvelles technologies risque de remettre en cause notre stratégie de dissuasion ; les forces nucléaires stratégiques devront vivre sur leur lancée ; le renouvellement de nos missiles balistiques est arrêté ; l'armée de Terre attendra jusqu'au troisième millénaire que des chars A.M.X. 30 soient entièrement remplacés par le char « futur » ; la Marine verra son tonnage décroître régulièrement ; l'armée de l'Air le maintien en ligne d'un parc de 450 avions empêché par un rythme de commandes insuffisant ; la modernisation des établissements de la Délégation générale pour l'armement sera contrariée par une réduction des crédits d'investissements techniques et industriels sur lesquels doit être, en outre, prélevée, pour la première fois sur le budget de la Défense, une aide financière de 700 millions de francs à des sociétés nationalisées en difficulté.

- En tout état de cause, le projet de budget accentue la « dérive » de la réalité budgétaire aussi bien par rapport au discours général qui continue d'être tenu sur la Défense que par rapport aux engagements récents et précis de la loi de programmation et surtout, par rapport aux exigences réelles du maintien en état de notre appareil militaire.

A ces caractéristiques regrettables, à ces conséquences inquiétantes s'ajoutent en plus — faut-il le rappeler ? — d'autres vifs motifs de préoccupation, entre autres, à l'intérieur la dégradation de notre situation économique, tant il est vrai qu'il ne peut y avoir une défense vigoureuse sans une économie saine, à l'extérieur une conduite politique et diplomatique malencontreuse de l'affaire tchadienne qui compromet les résultats d'un coûteux engagement armé, déconcerte l'ensemble de la communauté militaire et, au-delà d'elle, tous les Français.

Votre Rapporteur est ainsi conduit à vous proposer — avec gravité et avec regret — de ne pas approuver le budget qui vous est soumis.

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 1985

**Art. 39. — Mesures nouvelles. — Dépenses en capital des services militaires**

**Texte de l'article. — I.** Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1985, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

Titre V « Équipement » .....	84 745 500 000 F
Titre VI « Subventions d'investissement accordées par l'État » .....	254 500 000 F
Total .....	<hr/> 85 000 000 000 F

**II.** Il est ouvert au ministre de la défense, pour 1985, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

Titre V « Équipement » .....	20 056 831 000 F
Titre VI « Subventions d'investissement accordées par l'État » .....	197 800 000 F
Total .....	<hr/> 20 254 631 000 F

**Exposé des motifs. —** La comparaison par titre des autorisations de programme et des crédits de paiement prévus pour 1985, au titre des dépenses militaires en capital avec les autorisations de programme et les crédits de paiement accordés en 1984 figure au tableau VIII annexé à l'exposé des motifs du présent projet de loi.

Les justifications détaillées par chapitre sont présentées dans l'annexe « Services votés — Mesures nouvelles » établie au titre des dépenses en capital du budget de la défense.

**ANNEXE 1**

**MODIFICATION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE**

Le nombre de chapitres a été sensiblement réduit (Cf. ci-dessous).

Toutefois les articles de chaque chapitre supprimé ont été remplacés par autant d'articles nouveaux, ce qui ne devrait pas, en principe, diminuer l'information du Parlement.

	NOMENCLATURE 1984	NOMENCLATURE 1985	DIFFERENCE
<b>T. III</b>			
S. COMMUNE .....	55	23	- 32
S. AIR .....	12	8	- 4
S. TERRE .....	12	8	- 4
S. MARINE .....	14	10	- 4
S. GENDARMERIE ..	7	7	0
<b>TOTAL.....</b>	<b>100</b>	<b>56</b>	<b>- 44</b>
<b>T. V et VI</b>			
S. COMMUNE .....	21	13	- 8
S. AIR .....	10	6	- 4
S. TERRE .....	7	5	- 2
S. MARINE .....	9	5	- 4
S. GENDARMERIE ..	3	3	0
<b>TOTAL.....</b>	<b>50</b>	<b>32</b>	<b>- 18</b>
<b>TOTAL GENE-</b>			
<b>RAL .....</b>	<b>150</b>	<b>88</b>	<b>- 62</b>

### ANNEXE 2

Evolution de 1984 à 1985 des crédits de paiement et des autorisations de programme répartis par titre et par section en M.F. Non compris les crédits de pensions et les crédits hors plafond du budget de la Défense.

(en millions de francs)

	CREDITS DE PAIEMENT		AUTORISATIONS DE PROGRAMME	
	1984	1985	1984	1985
<b>TITRE III</b>				
• AIR .....	13.521,5	13.878,9	1.824,0	1.824,0
• TERRE .....	22.164,7	22.928,9	489,3	436,2
• MARINE .....	12.091,8	12.468,8	3.540,0	3.191,0
• GENDARMERIE .....	12.167,7	12.589,2	—	—
• SECTION COMMUNE ...	15.554,7	16.634,2	—	—
<b>TOTAL .....</b>	<b>75.500,0</b>	<b>78.500,0</b>	<b>5.833,3</b>	<b>5.451,2</b>
<b>TITRES V et VI</b>				
• AIR .....	16.644,8	17.734,9	22.247,8	22.212,4
• TERRE .....	16.206,8	17.189,5	21.776,8	19.833,0
• MARINE .....	13.876,8	15.203,7	18.494,8	20.311,0
• GENDARMERIE .....	1.227,0	1.294,0	1.370	1.550,0
• SECTION COMMUNE ...	18.644,6	20.277,9	21.110,6	21.093,6
<b>TOTAL .....</b>	<b>66.600,0</b>	<b>71.700,0</b>	<b>85.000,0</b>	<b>85.000,0</b>

### CRÉDITS DE PAIEMENT TITRE III

(M.F. Francs courants)

	1982	1983	1984	1985	‰ 82/81	‰ 83/82	‰ 84/83	‰ 85/84
AIR .....	12.003,0	13.145,8	13.521,5	13.878,9	+ 15,43	+ 9,52	+ 2,86	+ 2,64
TERRE .....	19.127,1	21.030,7	22.164,7	22.928,9	+ 15,06	+ 9,95	+ 5,39	+ 3,45
MARINE .....	10.463,3	11.579,8	12.091,8	12.468,8	+ 17,26	+ 10,67	+ 4,42	+ 3,11
GENDARMERIE .....	9.943,2	11.415,5	12.167,3	12.589,2	+ 15,94	+ 14,81	+ 6,59	+ 3,47
S. COMMUNE .....	15.016,6	15.120,2	15.554,7	16.634,2	+ 22,72	+ 6,90	+ 2,87	+ 6,94
<b>TOTAL .....</b>	<b>66.553,2</b>	<b>72.292,0</b>	<b>75.500,0</b>	<b>78.500,0</b>	<b>+ 17,26</b>	<b>+ 8,62</b>	<b>+ 4,44</b>	<b>+ 3,97</b>

(M.F. francs constants 1982)

	1982	1983	1984	1985	% 82/81	% 83/82	% 84/83	% 85/84
AIR .....	12.003,0	11.971,0	11.411,6	11.081,6	+ 3,00	- 0,27	- 4,67	- 2,89
TERRE .....	19.127,1	19.151,2	18.706,1	18.307,5	+ 2,66	+ 1,26	- 2,32	- 2,13
MARINE .....	10.463,3	10.544,9	10.205,0	9.955,7	+ 4,63	+ 0,78	- 3,22	- 2,44
GENDARMERIE .....	9.943,3	10.395,3	10.268,7	10.051,8	+ 3,46	+ 4,55	- 1,22	- 2,11
S. COMMUNE.....	15.016,6	13.768,9	13.127,6	13.281,5	+ 9,50	- 8,31	- 4,66	+ 1,17
<b>TOTAL.....</b>	<b>66.553,2</b>	<b>65.831,3</b>	<b>63.719,0</b>	<b>62.678,1</b>	<b>+ 4,63</b>	<b>- 1,08</b>	<b>- 3,21</b>	<b>- 1,63</b>

**CRÉDITS DE PAIEMENT TITRE V**

(M.F. courants)

	1982	1983	1984	1985	% 82/81	% 83/82	% 84/83	% 85/84
AIR .....	13.948,3	15.470,0	16.644,8	17.734,9	+ 18,31	+ 10,91	+ 7,59	+ 6,55
TERRE .....	13.718,7	14.775,5	16.206,8	17.189,5	+ 16,90	+ 7,70	+ 9,69	+ 6,06
MARINE .....	11.488,8	12.299,2	13.876,8	15.203,7	+ 21,45	+ 7,06	+ 12,83	+ 9,56
GENDARMERIE .....	1.049,7	1.120,0	1.227,0	1.294,0	+ 13,48	+ 6,70	+ 9,55	+ 5,46
S. COMMUNE.....	16.096,3	17.265,3	18.644,6	20.277,9	+ 16,85	+ 7,26	+ 7,99	+ 8,76
<b>TOTAL.....</b>	<b>56.301,8</b>	<b>60.930,0</b>	<b>66.600,0</b>	<b>71.700,0</b>	<b>+ 18,07</b>	<b>+ 8,22</b>	<b>+ 9,31</b>	<b>+ 7,66</b>

(M.F. constants de 1982)

	1982	1983	1984	1985	% 82/81	% 83/82	% 84/83	% 85/84
AIR .....	13.948,3	14.087,5	14.047,5	14.160,4	+ 5,56	+ 1,0	- 0,28	+ 0,80
TERRE .....	13.718,7	13.455,0	13.677,9	13.724,9	+ 4,31	- 1,92	+ 1,66	+ 0,34
MARINE .....	11.488,8	11.200,0	11.711,5	12.139,4	+ 8,37	- 2,51	+ 4,57	+ 3,65
GENDARMERIE .....	1.049,7	1.019,9	1.035,5	1.033,2	+ 1,25	- 2,84	+ 1,53	- 0,22
S. COMMUNE.....	16.096,3	15.722,3	15.735,3	16.190,8	+ 4,27	- 2,32	+ 0,08	+ 2,89
<b>TOTAL.....</b>	<b>56.301,8</b>	<b>55.484,7</b>	<b>56.207,7</b>	<b>57.248,7</b>	<b>+ 5,35</b>	<b>- 1,45</b>	<b>+ 1,30</b>	<b>+ 1,85</b>

**ANNEXE 3**

**DÉROULEMENT DES PROGRAMMES DITS « MAJEURS »**

**FORCES TERRESTRES**

**Situation des commandes et livraisons.**

Matériels	Nombre de commandes autorisé par les budgets de 1984 et 1985			Nombre de commandes prévu par la loi de programmation pour 1984-1985	Livraisons permises par les budgets de 1984 et 1985	
	1984	1985	Total		1984	1985
Hélicoptères de combat .....	15	15	30	30	31	22
A.M.X. 30modernisés en version B 2 .....	91	91	182	182	99	114
Canon de 155 .....	30	48	78	61	40	35
L.R.M. ....	0	0	0	3	0	0
155 et 105 .....	116.000	187.000	303.000	272.000	42.000	47.000
Roquettes L.R.M. ....	0	0	0	0	0	0
Roquettes A.C. portables .....	7.500	12.500	20.000	28.000	67.000	17.500
Milan .....	0	0	0	60	40	0
Système Roland .....	2	0	2	6	37	30
S.A.T.C.P. ....	0	18	18	10	0	0
Engins blindés chenillés .....	28	16	44	127	48	58
V.A.B. ....	255	294	549	486	309	266
Véhicules tactiques ...	3.010	2.720	5.730	7.000	2.472	3.470
P.F.M. (matériel de franchissement) .....	46	46	92	92	0	40
Système Elodée .....	2	2	4	4	0	0

## MARINE

### Situation des commandes et livraisons.

Matériels	Nombre de commandes autorisé par les budgets de 1984 et 1985			Nombre de commandes prévu par la loi de programmation pour 1984-1985	Livraisons permises par les budgets de 1984 et 1985	
	1984	1985	Total		1984	1985
Bâtiments anti-mines .	5	1	6	6	2	2
Patrouilleurs . . . . .	4	0	4	4	2	4
Atlantique 2 . . . . .	0	2	2	2	0	0
Torpilles . . . . .	40	40	80	70	49	63
Missile S.M. 39 . . . . .	11	16	27	24	1	7

## ARMÉE DE L'AIR

### Situation des commandes et livraisons.

Matériels	Nombre de commandes autorisé par les budgets de 1984 et 1985			Nombre de commandes prévu par la loi de programmation pour 1984-1985	Livraisons permises par les budgets de 1984 et 1985	
	1984	1985	Total		1984	1985
<i>Armée de l'Air :</i>						
Mirage 2000 DA . . . . .	12	12	24	24	18	13
Hélicoptères . . . . .	6	6	12	12	6	2
Avions epsilon . . . . .	30	30	60	60	24	33
Missiles sol-air . . . . .	100	18 unités de Crotales	118	181	66	140
Missiles air-air . . . . .	150	190 S.A.T.C.P.	340	415	65	175
Armements air-sol . . . . .	(1) 206	(2) 551	757	654	71	317

(1) 50 missiles A.S. 30 L. et 156 bombes.

(2) 551 bombes.

## GENDARMERIE

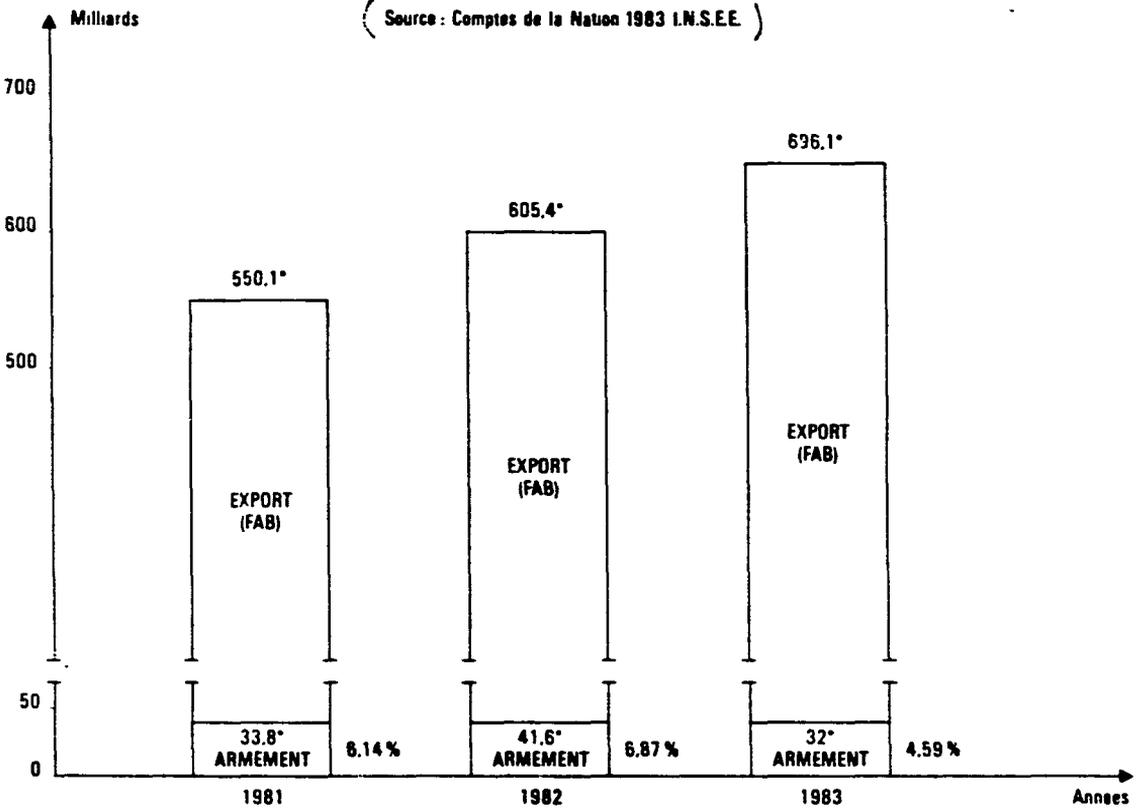
### Situation des commandes et livraisons.

Matériels	Nombre de commandes autorisé par les budgets de 1984 et 1985			Nombre de commandes prévu par la loi de programmation pour 1984-1985	Livraisons permises par les budgets de 1984 et 1985	
	1984	1985	Total		1984	1985
Hélicoptères .....	4	4	8	2	4	4
Famas .....	0	16.500	16.500	16.500	0	0
Véhicules de brigade et de police de la route ..	2.759	2.341	5.100	5.100	2.759	2.341

### ANNEXE 4

#### Part des exportations des matériels militaires français au sein de l'ensemble des exportations françaises

( Source : Comptes de la Nation 1983 I.N.S.E.E. )



**RÉPARTITION DES CRÉDITS DE PAIEMENT  
AFFECTÉS AUX FABRICATIONS DES PROGRAMMES EN COOPÉRATION  
ANNÉE 1984**

ELECTRONIQUE .....	34 %
AERONAUTIQUE (hors missiles) .....	25 %
VEHICULES DE COMBAT .....	10 %
ARMEMENT .....	6 %
MUNITIONS (hors torpille) MISSILES .....	18 %
CONSTRUCTIONS NAVALES (y compris torpilles) .....	7 %
	100 %